



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2012

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.12f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la communication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Explications complémentaires et tableaux statistiques

Page

| | |
|---|-----------|
| Explications complémentaires | 7 |
| 1 Explications complémentaires concernant certaines recettes | 9 |
| 11 Impôt fédéral direct | 11 |
| 12 Impôt anticipé | 12 |
| 13 Droits de timbre | 15 |
| 14 Taxe sur la valeur ajoutée | 17 |
| 15 Impôt sur les huiles minérales | 18 |
| 16 Redevance sur le trafic des poids lourds | 19 |
| 17 Qualité des estimations de recettes | 20 |
| 2 Evolution des dépenses par groupe de tâches | 23 |
| 21 Prévoyance sociale | 25 |
| 22 Finances et impôts | 27 |
| 23 Trafic | 29 |
| 24 Formation et recherche | 31 |
| 25 Défense nationale | 32 |
| 26 Agriculture et alimentation | 33 |
| 27 Relations avec l'étranger – coopération internationale | 34 |
| 28 Autres groupes de tâches | 35 |
| 3 Fonctions transversales | 37 |
| 31 Personnel | 37 |
| 32 Technologies de l'information et de la communication (TIC) | 39 |
| 33 Trésorerie fédérale | 42 |
| 34 Charges de conseil | 46 |
| 35 Relations publiques | 47 |
| 4 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) | 49 |
| 5 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats | 53 |
| 6 Imputation des prestations entre unités administratives | 57 |
| Tableaux statistiques | 59 |
| A Aperçu | 61 |
| A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire) | 61 |
| A02 Budget extraordinaire (compte de financement) | 62 |
| A03 Exigences du frein à l'endettement | 63 |
| B Compte de financement | 65 |
| Recettes par groupe de comptes | |
| B11 Recettes par groupe de comptes | 65 |
| B12 Evolution des recettes par groupe de comptes | 66 |
| B13 Structure des recettes par groupe de comptes | 67 |
| Dépenses par groupe de comptes | |
| B21 Dépenses par groupe de comptes | 68 |
| B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes | 70 |
| B23 Structure des dépenses par groupe de comptes | 72 |

| | Page |
|---|------------|
| Dépenses par groupe de tâches | |
| B31 Dépenses par groupe de tâches | 74 |
| B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches | 76 |
| B33 Structure des dépenses par groupe de tâches | 78 |
| B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2012/2011 | 80 |
| Dépenses et recettes de fonds affectés | |
| B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers | 82 |
| B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre | 84 |
| B43 Financement spécial pour la circulation routière | 85 |
| C Compte de résultats | 87 |
| C01 Revenus par groupe de comptes | 87 |
| C02 Charges par groupe de comptes | 88 |
| C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes | 90 |
| C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes | 91 |
| C05 Revenus et charges par département 2012/2011 | 92 |
| D Bilan | 95 |
| D01 Détail du bilan | 95 |
| D02 Prêts par unité administrative | 98 |
| D03 Participations par unité administrative | 101 |
| D04 Dette à court et long terme | 104 |
| E Trésorerie fédérale | 105 |
| E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette | 105 |
| E02 Publication de la dette sur le marché monétaire | 106 |
| E03 Publication des emprunts | 107 |
| E04 Charge d'intérêts nette | 108 |
| E05 Instruments financiers dérivés | 108 |
| F Personnel | 109 |
| F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs | 109 |
| F02 Détails relatifs aux charges de personnel | 110 |
| F03 Rétribution maximale en 2012 par classe de salaire | 111 |

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES



En 2012, les catégories de recettes ont évolué de façon hétérogène par rapport à l'année précédente. Les deux impôts les plus importants, à savoir la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt fédéral direct, ont vu leur poids augmenter et affichent une croissance nettement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie. En revanche, on observe un recul des parts de l'impôt anticipé, des droits de timbre ainsi que, suite à la diminution de la distribution du bénéfice de la BNS, des recettes non fiscales.

Evolution des recettes par groupe de comptes

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| Recettes ordinaires | 64 245 | 64 117 | 62 997 | -1 248 | -1,9 |
| Recettes fiscales | 58 996 | 59 914 | 58 788 | -208 | -0,4 |
| Impôt fédéral direct | 17 891 | 18 759 | 18 342 | 451 | 2,5 |
| Impôt anticipé | 4 861 | 4 186 | 4 335 | -526 | -10,8 |
| Droits de timbre | 2 857 | 2 445 | 2 136 | -721 | -25,2 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 21 642 | 22 550 | 22 050 | 408 | 1,9 |
| Autres impôts à la consommation | 7 341 | 7 435 | 7 543 | 202 | 2,8 |
| Impôt sur les huiles minérales | 5 020 | 5 090 | 5 033 | 13 | 0,3 |
| Impôt sur le tabac | 2 208 | 2 233 | 2 397 | 188 | 8,5 |
| Impôt sur la bière | 113 | 112 | 113 | 1 | 0,7 |
| Redevances sur la circulation | 2 323 | 2 323 | 2 293 | -30 | -1,3 |
| Impôt sur les véhicules automobiles | 408 | 370 | 412 | 4 | 0,9 |
| Redevance pour l'utilisation des routes nationales | 360 | 353 | 352 | -8 | -2,1 |
| Redevance sur le trafic des poids lourds | 1 555 | 1 600 | 1 529 | -26 | -1,6 |
| Droits de douane | 1 046 | 1 060 | 1 044 | -2 | -0,2 |
| Impôt sur les maisons de jeu | 376 | 395 | 329 | -47 | -12,4 |
| Taxes d'incitation | 660 | 761 | 716 | 57 | 8,6 |
| Patentes et concessions | 1 410 | 924 | 938 | -472 | -33,5 |
| Part du bénéfice net de la Régie des alcools | 269 | 275 | 267 | -3 | -0,9 |
| Distribution du bénéfice de la BNS | 833 | 333 | 333 | -500 | -60,0 |
| Accroissement de la circulation monétaire | 54 | 87 | 87 | 33 | 61,9 |
| Recettes de la vente aux enchères de contingents | 221 | 196 | 218 | -2 | -1,1 |
| Autres patentes et concessions | 33 | 33 | 33 | 0 | 0,0 |
| Recettes financières | 1 601 | 1 337 | 1 328 | -273 | -17,1 |
| Recettes d'intérêts | 369 | 496 | 353 | -15 | -4,2 |
| Recettes de participations | 838 | 840 | 867 | 29 | 3,5 |
| Autres recettes financières | 395 | 1 | 107 | -287 | -72,8 |
| Autres recettes courantes | 1 645 | 1 691 | 1 721 | 76 | 4,6 |
| Compensations | 1 200 | 1 247 | 1 251 | 52 | 4,3 |
| Taxe d'exemption de l'obligation de servir | 157 | 170 | 160 | 3 | 1,9 |
| Emoluments | 225 | 244 | 241 | 16 | 7,2 |
| Remboursements | 132 | 116 | 130 | -2 | -1,3 |
| Fiscalité de l'épargne UE | 97 | 135 | 114 | 17 | 17,2 |
| Autres compensations | 588 | 581 | 605 | 17 | 2,9 |
| Recettes diverses | 445 | 443 | 469 | 24 | 5,5 |
| Recettes d'investissement | 593 | 252 | 222 | -371 | -62,5 |

La taxe sur la valeur ajoutée (part: 35%) et l'impôt fédéral direct (part: 29,1%) sont les principales sources de revenus de la Confédération. En effet, ces deux impôts fournissent à eux seuls environ deux tiers des recettes fédérales (voir le graphique ci-dessous). En 2012, tant leurs produits que leurs parts dans les recettes totales ont augmenté. En ce qui concerne la TVA, cette évolution s'explique principalement par le relèvement de son taux en faveur de l'AI. Quant à l'impôt fédéral direct, il est principalement influencé par la situation conjoncturelle relativement favorable ayant prévalu depuis 2011.

Par rapport à l'année précédente, le produit de l'impôt sur les huiles minérales (part: 8%) a pratiquement stagné alors que celui de l'impôt anticipé (part: 6,9%) a nettement reculé, voyant sa part dans les recettes totales diminuer de 0,7 point de pourcentage. L'évolution de ce dernier est due, en grande partie, à l'arrêt de deux programmes de rachats d'actions qui a engendré une baisse tant des encaissements que des demandes de remboursements, la première n'ayant pas été compensée par la deuxième. L'impôt sur les huiles minérales, dont la part n'a augmenté que de 0,2 point de pourcentage, a été influencé notamment par la révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71).

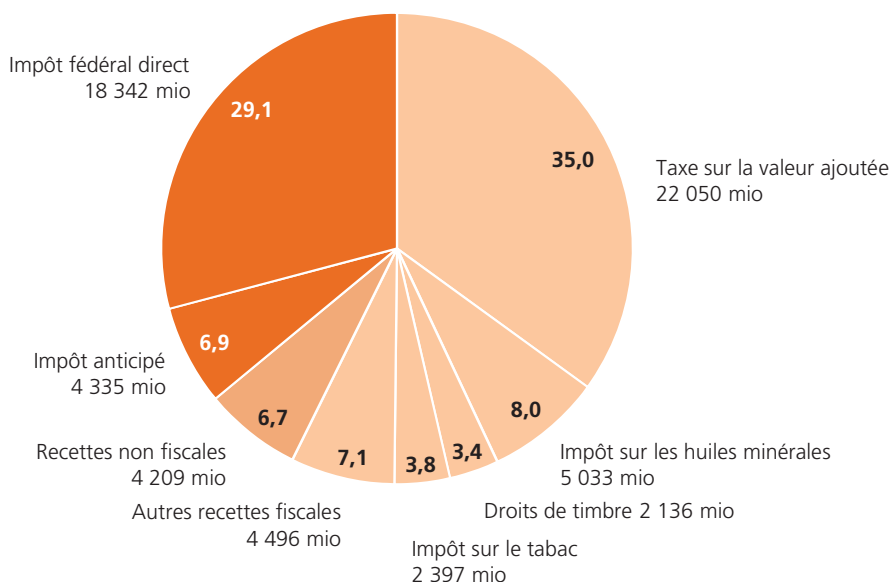
Malgré une hausse de 30 centimes du prix du paquet de cigarettes instaurée par l'industrie du tabac, les recettes provenant de l'*impôt sur le tabac* (part: 3,8 %) ont augmenté, tout comme leur part dans les recettes totales (+ 0,4 point de pourcentage). En effet, l'impact de l'augmentation du prix a plus que compensé celui de la baisse de la demande, laquelle fut plutôt modeste. En revanche, les *droits de timbre* (part: 3,4 %) ont enregistré un recul relativement important, ce qui a donné lieu à une baisse de 1 point de pourcentage de leur part dans les recettes totales. Cette évolution s'explique par la suppression du droit d'émission sur le capital de tiers en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 et par la baisse du produit du droit de négociation.

Relativement négligeables quand elles sont considérées individuellement, les autres recettes n'en sont pas moins importantes si on les additionne, à savoir les *autres recettes fiscales* (part: 7,1 %) et les *recettes non fiscales* (part: 6,7 %). Le poids des premières a pratiquement stagné alors que celui des dernières a connu un recul de 1,5 point de pourcentage, dû en autres à la diminution de la distribution du bénéfice de la BNS.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-après.

Recettes 2012 parts en %

Recettes ordinaires



Les revenus provenant des deux impôts les plus importants, la TVA et l'impôt fédéral direct, ont vu leur importance s'accroître à nouveau et, avec une proportion de 64 %, constituent près des deux tiers des recettes de la Confédération.

11 Impôt fédéral direct

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. | % |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|------------|
| Impôt fédéral direct | 17 891 | 18 759 | 18 342 | 451 | 2,5 |
| Part en % des recettes ordinaires | 27,8 | 29,3 | 29,1 | | |
| Impôt sur le bénéfice net des personnes morales | 8 396 | 9 272 | 8 659 | 263 | 3,1 |
| Impôt sur le revenu des personnes physiques | 9 665 | 9 667 | 9 834 | 169 | 1,8 |
| Imputation forfaitaire d'impôt | -170 | -180 | -152 | 18 | 10,9 |

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la procédure de perception et de taxation. En général, un à deux ans s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma). 2012 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2011. Environ 75 % des recettes de la période fiscale précédente sont enregistrées durant l'année d'échéance principale. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une plus faible mesure, d'autres échéances (par ex. impôts à la source, perception anticipée par acomptes). Des hypothèses de répartition établies sur la base de ces valeurs empiriques jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

En 2012, les recettes de l'impôt fédéral direct se sont élevées à 18,3 milliards et ont été inférieures de 417 millions au montant inscrit au budget. Cela correspond à une erreur d'estimation négative de 2,2 %. Les recettes provenant de périodes fiscales antérieures, notamment, ont été surestimées: la diminution des recettes par rapport au montant inscrit au budget s'élève à 472 millions (-13,6%). Les recettes provenant des bénéfices et revenus réalisés au cours de l'année fiscale (et de calcul) 2011 sont

également inférieures de 265 millions (-1,9%) aux prévisions. En revanche, comme les années précédentes, les montants échus avant le terme normal ont été sous-estimés (+292 mio). Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts acquittés à l'avance s'est fortement accrue, car plusieurs cantons ont eu recours à la possibilité des versements par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture provisoire de l'impôt fédéral direct de manière échelonnée au cours de l'année fiscale concernée.

Ce système de versements par acomptes préalables est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg et du Jura. En 2012, aucun nouveau canton n'a recouru à ce système, si bien que les montants versés avant le terme normal n'ont connu qu'une augmentation modérée de 1% par rapport à l'année précédente. Toutefois, il n'est pas exclu que d'autres cantons adoptent ce système à l'avenir. Actuellement, les montants versés avant le terme normal s'élèvent à 1,8 milliard, ce qui représente environ 10% des recettes totales de l'impôt fédéral direct.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (152 mio), une part de 17%, soit 3,3 milliards, revient aux cantons.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation



La taxation provisoire se fonde encore, en grande partie, sur les indications concernant les revenus de 2010. La déclaration fiscale relative aux revenus réalisés en 2011 ne sera traitée qu'au cours du second semestre de 2012 (voire en 2013).

12 Impôt anticipé

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. | % |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|--------------|
| Impôt anticipé | 4 861 | 4 186 | 4 335 | -526 | -10,8 |
| Part en % des recettes ordinaires | 7,6 | 6,5 | 6,9 | | |
| Impôt anticipé (Suisse) | 4 849 | 4 175 | 4 324 | -526 | -10,8 |
| Retenue d'impôt, Etats-Unis | 11 | 11 | 11 | 0 | -2,6 |

Après avoir enregistré un niveau fort élevé les deux années précédentes, le produit de l'impôt anticipé (Suisse) a reculé pour retrouver un montant plus proche du trend estimé. Ce produit résulte du solde entre les rentrées et les remboursements. Les rentrées ont, pour leur part, diminué (- 1,4 mrd) en comparaison des montants encaissés l'année précédente, surtout pour ce qui est des rentrées provenant des dividendes. En contrepartie, les demandes de remboursements ont également reculé (- 0,8 mrd), mais dans une moindre mesure en chiffres absolus. En conséquence, la quote-part des remboursements au total des rentrées a atteint 80,4 %, contre 79,3 % l'exercice précédent, ce qui a entraîné un recul du produit de l'impôt à 4,3 milliards. Ce résultat s'inscrit toutefois en léger excédent par rapport au montant figurant au budget, qui a été établi pour la première fois à l'aide d'une méthode de lissage exponentiel. Une part de 10 % du produit de l'impôt est versée aux cantons.

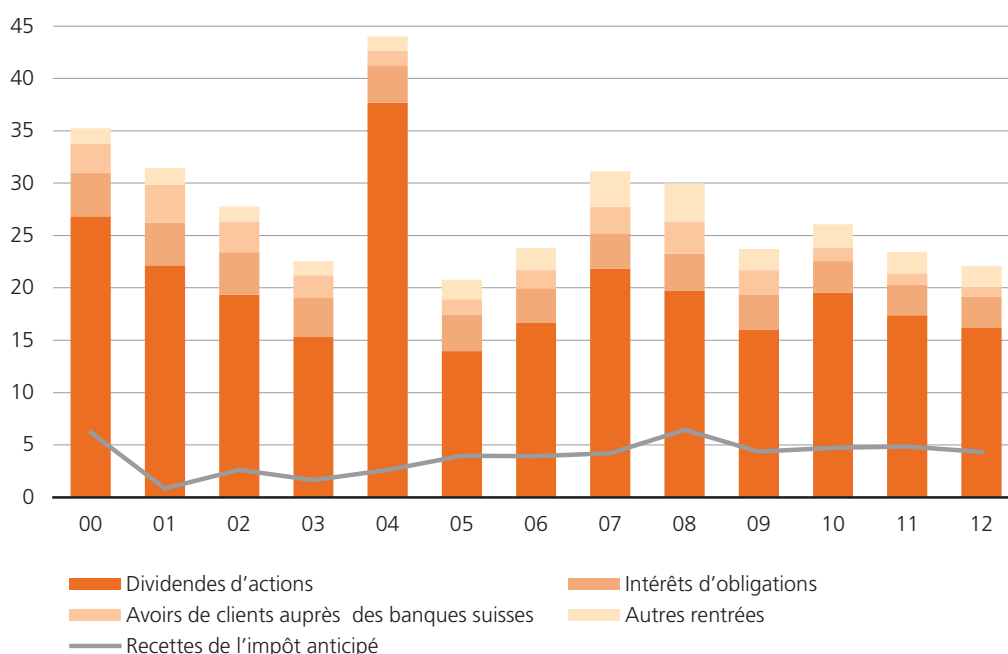
Rentrées 2012

En 2012, les rentrées se sont chiffrées à 22,1 milliards, en baisse de 1,4 milliard (- 5,8 %) par rapport à l'année précédente. La plus grande partie des rentrées provient des versements de *dividendes d'actions* (16,2 mrd). En termes absolus, cette catégorie de rentrées a subi la plus forte baisse (- 1,2 mrd, soit - 6,6 %) par rapport aux montants enregistrés l'année précédente. Cette diminution des encaissements s'explique notamment par l'arrêt de deux importants programmes de rachats d'actions qui avaient permis de comptabiliser près de 3,0 milliards en 2011.

Les rentrées découlant des *obligations* (2,9 mrd) ont pratiquement stagné, mettant fin à un recul qui durait depuis trois ans. L'augmentation du volume des emprunts obligataires en circulation a permis de compenser la baisse des rentrées émanant des obligations de caisse et des papiers monétaires. Les montants

Impôt anticipé en mrd

Recettes et structure des rentrées



En 2012, les rentrées ont poursuivi leur baisse, surtout pour ce qui est des rentrées issues des dividendes. En contrepartie, les remboursements ont reculé, mais dans une moindre mesure que les rentrées. Dès lors, les recettes de l'impôt anticipé, à savoir le solde entre rentrées et remboursements, ont diminué par rapport à 2011.

provenant des *avoirs de clients auprès des banques* ont à nouveau nettement diminué, reculant au-dessous de la barre du milliard (- 98 mio, soit - 9,0%). Ces évolutions s'expliquent avant tout par la baisse régulière des taux d'intérêt, dont les effets ont touché un nombre grandissant de dépôts au bénéfice de la franchise de 200 francs introduite début 2010. Enfin, les rentrées dues aux *autres investissements* ont de même reculé en raison de la baisse des dividendes sur les parts de fonds de placement et des montants provenant des loteries.

Remboursements 2012

Les demandes de remboursements peuvent être présentées avec un décalage plus ou moins long, en partie au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est imposable ou dans un délai de trois ans au plus. Les statistiques disponibles permettent de différencier les remboursements uniquement en fonction des ayants droit.

En 2012, les remboursements se sont chiffrés à 17,8 milliards (voir tableau), marquant ainsi une baisse de 0,8 milliard (- 4,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est le corollaire de la diminution des rentrées de dividendes. Ce sont les remboursements aux *personnes morales établies en Suisse* (- 1,8 mrd, soit - 17,9 %) qui sont à l'origine de ce recul en raison de l'arrêt des programmes de rachats d'actions mentionnés plus haut. Les remboursements à des *requérants résidant à l'étranger* ont, en revanche, progressé (+ 835 mio, soit + 23,7%), de même que ceux aux *personnes physiques domiciliées en Suisse*, bien que dans une moindre mesure (+ 79 mio, soit + 1,5 %).

Conformément aux règles comptables appliquées concernant la délimitation dans le temps, le total des remboursements tient compte des opérations de régularisation de fin d'année pour un montant de 423 millions, lesquelles correspondent aux demandes de récupération de l'impôt annoncées jusqu'au 10 janvier 2013 ou attendues avec certitude et concernant des montants retenus en 2012.

Méthode de budgétisation

Les recettes de l'impôt anticipé subissent, d'une année à l'autre, de fortes fluctuations en raison d'éléments ponctuels, lesquels sont, par nature, imprévisibles, mais également en raison des spécificités de cet impôt. D'abord, il s'agit d'un impôt dont les recettes résultent d'un solde: les remboursements effectués sur demande sont déduits du montant des rentrées fort volatiles. Ensuite et surtout, l'évolution annuelle du rendement de cet impôt est marquée par le décalage temporel plus ou moins long existant entre la comptabilisation des rentrées et la date du dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Dès lors, les variations non concomitantes dans l'évolution des rentrées et des remboursements peuvent être à l'origine de fluctuations substantielles.

Étant donné l'impossibilité de tenir compte, dans l'estimation budgétaire, des nombreux facteurs à l'origine de la volatilité de l'impôt, la budgétisation s'est fondée par le passé sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle. Par rapport au budget, les recettes effectives ont toutefois été sensiblement plus élevées ces dernières années, en raison non seulement du profil heurté du rendement de l'impôt anticipé, mais également du fait qu'une estimation établie à l'aide d'une moyenne pluriannuelle ne permet de prolonger qu'avec retard une éventuelle tendance de fond à la hausse.

Dans ces conditions, la méthode de budgétisation de l'impôt anticipé a été réexaminée dans le cadre de la planification financière pour les années 2012-2015 de la nouvelle législature. Au vu de la tendance haussière du rendement qui semblait se confirmer, se conjuguant avec des variations cycliques et aléatoires, le recours à une technique de lissage intégrant un trend est apparu, après analyse, comme le plus adapté aux fins de prévisions dans une telle situation. La méthode choisie permet notamment de donner un poids plus important aux derniers résultats annuels enregistrés, tout en atténuant l'influence des valeurs extrêmes.

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

| mio CHF | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Entrées | 44 008 | 20 791 | 23 818 | 31 152 | 29 980 | 23 702 | 26 056 | 23 449 | 22 081 |
| Variation en % | 95,2 | -52,8 | 14,6 | 30,8 | -3,8 | -20,9 | 9,9 | -10,0 | -5,8 |
| Remboursements | 41 388 | 16 811 | 19 891 | 26 941 | 23 534 | 19 329 | 21 342 | 18 600 | 17 757 |
| Variation en % | 97,9 | -59,4 | 18,3 | 35,4 | -12,6 | -17,9 | 10,4 | -12,8 | -4,5 |
| Confédération | 9 751 | 10 051 | 13 713 | 19 690 | 16 140 | 11 249 | 12 211 | 9 809 | 8 052 |
| Cantons | 3 444 | 3 074 | 3 374 | 3 277 | 4 042 | 4 683 | 5 693 | 5 271 | 5 349 |
| CDI | 28 193 | 3 686 | 2 804 | 3 974 | 3 351 | 3 397 | 3 439 | 3 521 | 4 356 |
| Impôt anticipé (Suisse) | 2 620 | 3 979 | 3 927 | 4 211 | 6 446 | 4 373 | 4 714 | 4 849 | 4 324 |
| Variation en % | 60,5 | 51,9 | -1,3 | 7,2 | 53,1 | -32,2 | 7,8 | 2,9 | -10,8 |
| Quote-part de remboursements en % | 94,0 | 80,9 | 83,5 | 86,5 | 78,5 | 81,6 | 81,9 | 79,3 | 80,4 |

Pour le budget 2012, la nouvelle méthode de lissage choisie, qui a tenu compte du dernier résultat annuel alors connu (exercice 2010), a entraîné une correction à la hausse du niveau des recettes attendu par rapport aux prévisions précédentes. C'est ainsi que le résultat de 2012, en dépit d'un recul par rapport aux montants élevés enregistrés en 2010 et 2011, n'a finalement présenté qu'un faible écart par rapport au montant inscrit au budget (+ 149 mio). Ainsi, l'exercice 2012 n'a vraisemblablement pas été fortement affecté par un ou plusieurs facteurs spéciaux

et les recettes effectives se sont trouvées proches de la tendance à moyen terme. En d'autres termes, elles ont été proches du niveau structurel des recettes, tel que calculé selon la nouvelle méthode de lissage choisie. Pour ce qui est de l'avenir, il faut toutefois s'attendre en général à des écarts importants – excédents, mais aussi manques à gagner d'ampleur similaire – par rapport au budget étant donné la forte volatilité du produit de l'impôt anticipé.

13 Droits de timbre

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. | % |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|--------------|
| Droits de timbre | 2 857 | 2 445 | 2 136 | -721 | -25,2 |
| Part en % des recettes ordinaires | 4,4 | 3,8 | 3,4 | | |
| Droit de timbre d'émission | 874 | 260 | 353 | -521 | -59,6 |
| Droit de timbre de négociation | 1 312 | 1 510 | 1 107 | -204 | -15,6 |
| Titres suisses | 192 | 260 | 162 | -30 | -15,4 |
| Titres étrangers | 1 120 | 1 250 | 945 | -175 | -15,6 |
| Droit sur les quittances de primes | 671 | 675 | 675 | 5 | 0,7 |

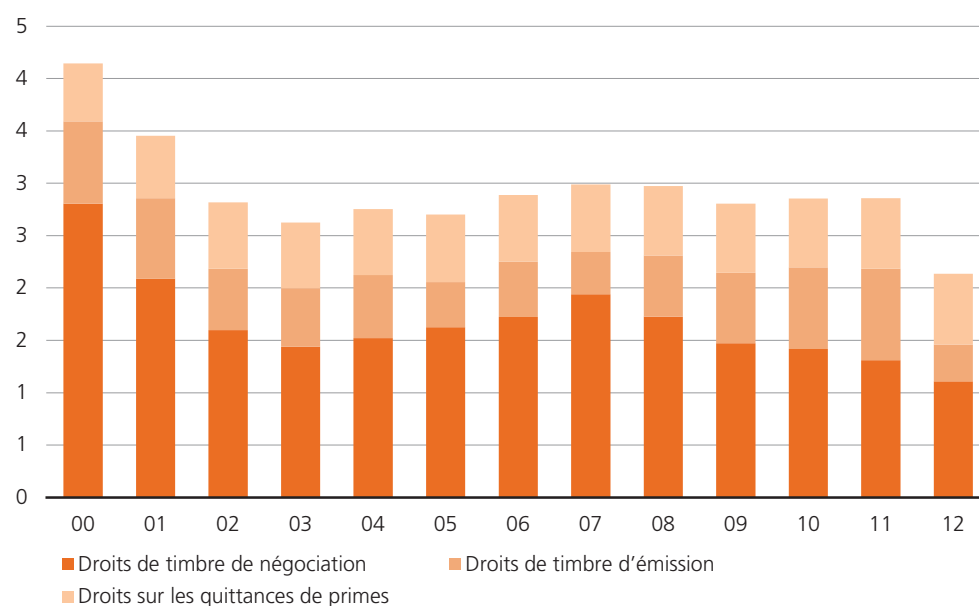
Le produit des droits de timbre a fortement diminué en 2012 du fait de l'abolition du droit d'émission sur les capitaux de tiers s'alliant à une nouvelle baisse du produit du droit de négociation. Le budget tenait compte du manque à gagner en raison du changement de la loi concernant les opérations imposées, mais il n'a pas été atteint car l'augmentation modeste attendue au titre du droit de négociation ne s'est pas concrétisée.

Droit d'émission

Les revenus du droit d'émission ont subi une forte baisse (- 521 mio) en raison, pour l'essentiel, de la suppression du droit d'émission sur les capitaux de tiers. Cette mesure, adoptée dans le cadre de la réglementation des grandes banques «too big to

fail», est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 et a été à l'origine d'un manque à gagner se chiffrant à 444 millions. A cela s'est ajoutée une diminution des revenus provenant de l'émission des capitaux propres (- 77 mio).

- Avant d'être supprimé, le *droit d'émission sur les capitaux de tiers* (émissions d'emprunts obligataires, obligations de caisse et papiers monétaires) a encore rapporté 151 millions pour l'exercice 2012, contre un montant record de 596 millions enregistré pour l'ensemble de l'année précédente. L'estimation budgétaire ne prévoyait aucune recette dans ce secteur car elle était basée sur l'hypothèse d'une entrée en vigueur plus précoce de l'exonération adoptée.

Droits de timbre en mrd

L'évolution des droits de timbre est marquée par le droit de négociation. Après le montant record enregistré en 2000, les recettes dans ce secteur ont chuté sous l'effet d'une dégradation des anticipations sur les marchés boursiers. Une reprise s'est amorcée entre 2004 et 2007, puis la tendance s'est inversée suite à la crise financière qui a éclaté en 2007. En 2012, le produit global a diminué en outre en raison de l'abolition du droit d'émission sur les capitaux de tiers.

- Le produit du *droit d'émission provenant de la création de capital propre* (droits de participation) a de même sensiblement baissé, après avoir été relativement élevé ces quatre dernières années. Il n'a atteint que 202 millions, au lieu de 279 millions l'année précédente. Ce droit d'émission est une source de revenus fort volatile, car son produit évolue au gré des créations de nouvelles sociétés et en fonction des besoins de refinancement des sociétés existantes, notamment du secteur bancaire.

Au total, les revenus du droit d'émission ont été supérieurs de 93 millions au montant prévu au budget, les recettes réalisées, mais non budgétisées, au titre du droit d'émission sur les capitaux de tiers ayant largement compensé la faiblesse du droit d'émission sur le capital propre (- 58 mio).

Droit de négociation

Le produit du droit de négociation a diminué pour la 5^e année consécutive. Par rapport à l'exercice précédent, en termes relatifs, la baisse du produit a été pratiquement de même ampleur pour ce qui est des titres suisses et étrangers.

Contrairement aux attentes lors de l'élaboration du budget, les marchés des actions ont subi une baisse dans la seconde partie de 2011, suivie d'une reprise graduelle en 2012, entrecoupée toutefois d'un accès de faiblesse au printemps. Ce manque de tendance claire qui a persisté jusqu'en été en raison des incertitudes liées à la crise de la dette dans la zone euro, puis l'assombrissement des perspectives conjoncturelles mondiales ont pesé sur l'activité boursière. Dans ce contexte, marqué en outre par l'attrait des produits défiscalisés, une nouvelle baisse des volumes d'affaires imposés a entraîné la réduction des recettes enregistrées, lesquelles sont restées sensiblement inférieures (- 403 mio) au montant budgétisé.

Droit sur les primes d'assurance

Prolongeant leur tendance à la hausse, les revenus du droit sur les primes d'assurance ont connu une légère progression. Ils ont ainsi atteint le montant budgétisé. Les investissements effectués sous forme d'assurance sur la vie à prime unique se sont accrus de 6,0% par rapport à l'exercice 2011.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Taxe sur la valeur ajoutée | 21 642 | 22 550 | 22 050 | 408 | 1,9 |
| Part en % des recettes ordinaires | 33,7 | 35,2 | 35,0 | | |
| Ressources générales de la Confédération | 16 837 | 17 350 | 16 985 | 148 | 0,9 |
| Fonds affectés | 4 805 | 5 200 | 5 065 | 260 | 5,4 |
| 5 % en faveur de l'assurance-maladie | 889 | 920 | 896 | 8 | 0,9 |
| Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %) | 2 269 | 2 340 | 2 288 | 20 | 0,9 |
| Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %) | 465 | 480 | 469 | 4 | 0,9 |
| Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI | 863 | 1 130 | 1 103 | 239 | 27,7 |
| Apport au fonds pour grands projets ferroviaires | 320 | 330 | 309 | -11 | -3,4 |

S'élevant à 22,1 milliards, les recettes provenant de la TVA progressent de 408 millions, soit de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Leur évolution a été influencée, d'une part, par le relèvement des taux de TVA en faveur de l'AI en 2011 et, d'autre part, par les conséquences tardives de la réforme de la TVA, entrée en vigueur en 2010 (cf. tome 1, ch. 62/4). Corrigé de ces facteurs spéciaux, le produit de la TVA croît de quelque 0,9 % par rapport à l'année précédente, affichant ainsi un taux légèrement inférieur à celui de la croissance du PIB nominal (1,1 %).

L'évolution des recettes de la TVA va généralement de pair avec celle de l'économie. C'est pourquoi les prévisions relatives au PIB nominal servent de base à l'estimation des recettes de la TVA. Ces dernières ne suivent toutefois jamais parfaitement l'évolution de la croissance économique, car la valeur ajoutée nationale, c'est-

à-dire la base de la TVA, ne reflète que partiellement le PIB. En outre, la période d'assujettissement ne correspond pas exactement à l'année civile. L'impôt est généralement dû 60 jours après la fin de la période de décompte. C'est pourquoi les recettes de la TVA pour une année civile proviennent en grande partie des trois premiers trimestres de cette même année, ainsi que du dernier trimestre de l'année civile précédente et non, comme le PIB annuel, de l'exercice comptable. Le résultat du compte 2012 illustre parfaitement cette situation: si l'on compare le PIB nominal pour la période qui s'étend du quatrième trimestre 2011 jusqu'au troisième trimestre 2012 à celui de la période correspondante pour l'année précédente, on obtient un taux de croissance d'environ 0,9 %, qui est identique au taux de la hausse des recettes de la TVA corrigé des facteurs exceptionnels.

15 Impôt sur les huiles minérales

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Impôts sur les huiles minérales | 5 020 | 5 090 | 5 033 | 13 | 0,3 |
| Part en % des recettes ordinaires | 7,8 | 7,9 | 8,0 | | |
| Impôt sur huiles minér. grevant les carburants | 2 995 | 3 040 | 3 005 | 10 | 0,3 |
| Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants | 2 006 | 2 030 | 2 007 | 2 | 0,1 |
| Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres | 19 | 20 | 20 | 1 | 4,3 |

Avec un taux de 0,3%, la croissance, par rapport à l'année précédente, des recettes de l'impôt sur les huiles minérales est plutôt modeste. Compte tenu de la croissance positive de l'économie et du nouveau record en termes de ventes de voitures neuves, une forte progression des recettes était attendue. La nouvelle législation sur le CO₂ pourrait toutefois avoir freiné cette progression.

Le produit des impôts sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs d'influence, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année, la consommation moyenne de carburant par kilomètre et l'évolution économique. L'influence du cours du franc par rapport à l'euro en 2012 n'est pas clairement établie.

- En 2012, 5,6 millions de véhicules à moteur routiers étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a ainsi progressé de 2,3% en 2012. 431 000 voitures neuves au total (+ 2,4%) ont été vendues durant cet exercice. Un nouveau record de ventes a ainsi été réalisé pour la 2^e fois consécutive.
- L'accroissement du parc de véhicules s'accompagne généralement d'une hausse correspondante du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme.

- La consommation moyenne des automobiles neuves est, habituellement, plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. La consommation moyenne de carburant, considérée pour l'ensemble du parc de véhicules, fléchit elle aussi continuellement depuis longtemps. En 2011, elle était encore de 6,39 l/100 km (pour des émissions de CO₂ de 155 g/km en moyenne). Ces prochaines années, l'influence du recul de la consommation moyenne sur les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales ira en s'agrandissant. Avec la modification, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012, de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71), les prescriptions concernant les émissions de CO₂ des véhicules nouvellement immatriculés en Suisse ont été adaptées aux normes européennes. Ainsi, ces émissions devront être ramenées à 130 g/km d'ici 2015. A moyen terme, le produit de l'impôt sur les huiles minérales pourrait donc se contracter légèrement.
- Aucune indication précise n'existe en ce qui concerne l'évolution des recettes liées au tourisme à la pompe en 2012. Le recul des recettes enregistré en 2011 est probablement en majeure partie dû à la cherté du franc et donc, par là même, à la baisse des recettes issues du tourisme à la pompe. Le cours plancher du franc par rapport à l'euro valable en vigueur depuis septembre 2011 a permis de freiner la tendance. La légère progression des recettes en 2012 (0,3%) permet de penser que le tourisme à la pompe n'a pas eu un impact important sur l'évolution des recettes, à l'exception de la situation au Tessin, qui a connu un véritable essor du tourisme à la pompe en provenance d'Italie du Nord, suite à la majoration de l'impôt sur les huiles minérales introduite en 2012 en Italie.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Redevance sur le trafic des poids lourds | 1 555 | 1 600 | 1 529 | -26 | -1,6 |
| Part en % des recettes ordinaires | 2,4 | 2,5 | 2,4 | | |
| Apport au fonds pour grands projets ferroviaires | 805 | 752 | 711 | -93 | -11,6 |
| Coûts non couverts du trafic des poids lourds | 206 | 283 | 283 | 77 | 37,6 |
| Parts des cantons | 505 | 518 | 497 | -8 | -1,6 |
| Autres | 39 | 47 | 37 | -2 | -4,2 |

Les recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) diminuent nettement, à savoir de 26 millions, soit de 1,6 % par rapport à 2011. Le recul est plus marqué pour les véhicules étrangers (- 3,3 %) que pour les véhicules suisses (- 1,0 %). Les facteurs suivants contribuent à cette évolution:

- La prestation de transport soumise à la redevance (mesurée en tonnes brutes-kilomètres) affiche un repli d'environ 0,7 %. Ce repli concerne non seulement les véhicules étrangers, mais également les véhicules suisses, malgré la croissance économique. Etant donné que la RPLP est calculée sur la base du poids total autorisé, indépendamment du chargement effectif, la diminution de la prestation de transport ne signifie pas forcément que la quantité transportée a reculé dans la même mesure.
- D'autres baisses des recettes atteignant environ 20 millions découlent du passage à des véhicules moins polluants et donc moins taxés. En 2012, la part, dans le total des tonnes brutes-kilomètres, des véhicules fortement taxés au titre de la RPLP (catégories Euro 0 à 3) est descendue à 21 % (2011: 29 %, 2010: 37 %). La part de la classe la plus fréquente (véhicules Euro 5) a progressé de 61 % à 69 %.
- Le rabais de 10 % de la RPLP dont bénéficient, depuis le 1^{er} janvier 2012, les véhicules des classes d'émission Euro 2 et Euro 3 équipés après coup de filtres à particules n'entraîne qu'une faible baisse de recettes. Le nombre des véhicules annoncés depuis l'introduction de ce rabais est très faible.
- Un autre rabais de 10 % de la RPLP s'applique, depuis le 1^{er} juillet 2012, dans le cas des véhicules de la classe d'émission Euro 6. Durant la courte période consécutive à ce changement, les recettes n'ont, comme prévu, que légèrement diminué, étant donné que la part des tonnes-kilomètres concernées n'a atteint que 0,8 %. Ce rabais restera valable jusqu'au moment où seuls des véhicules de la classe d'émission Euro 6 pourront être achetés et mis en circulation, ce qui sera le cas à la fin de 2014. Le système de rabais devra alors être réévalué dans le cas de ces véhicules.
- Outre ces baisses de recettes, des recettes supplémentaires de quelque 8 millions ont été générées par l'adaptation du tarif de la RPLP au renchérissement, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. La prise en compte du renchérissement est prévue tous les deux ans par l'art. 42 de l'accord sur les transports terrestres conclu entre la Suisse et l'UE. Le tarif a été majoré de 0,97 %. Ce chiffre se fonde sur l'évolution des prix suisses à la consommation enregistrée entre avril 2009 et mars 2011.
- L'arrêt du Tribunal administratif fédéral rendu le 22 octobre 2012 concernant les oppositions à l'encontre de la décision de classer, à compter du 1^{er} janvier 2009, les véhicules de la catégorie Euro 3 dans la catégorie de redevance supérieure, n'a pas eu d'effet sur les recettes. La Confédération a porté cet arrêt devant le Tribunal fédéral. Les engagements qui pourraient en découler sont indiqués au chapitre des engagements conditionnels liés à des actions en justice (cf. tome 1, ch. 63/1).

Les recettes de la RPLP sont inférieures de 4,4 % aux prévisions budgétaires. Le budget reposait, d'une part, sur une estimation pour 2011 qui s'est, par la suite, révélée trop élevée. D'autre part, la prestation de transport a, non pas, progressé comme prévu au même rythme que l'évolution économique prise en compte dans le budget, mais a reculé de 1 % environ.

Les recettes de la RPLP sont affectées. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Jusqu'en 2010, la part de la Confédération était entièrement versée au fonds pour les grands projets ferroviaires. Depuis 2011, une partie de ces recettes alimente le budget général. En vertu de l'art. 85, al. 2, Cst., ces ressources sont utilisées pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre ainsi dégagée permet d'augmenter, dans le budget ordinaire, les ressources financières consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

17 Qualité des estimations de recettes

Eu égard au résultat du compte 2012, les nouvelles méthodes permettant d'estimer les rentrées de l'impôt anticipé et les recettes non fiscales semblent porter leurs fruits: par rapport aux années précédentes, les erreurs de prévision ont pu être considérablement réduites. Malgré ces améliorations, le hasard a joué un rôle dans le faible écart qu'a connu l'impôt anticipé par rapport au montant budgétisé. Globalement, le taux d'erreur d'estimation en termes absolus (moyenne sur 10 ans) a diminué de 4,8 à 4,3% par rapport à l'année précédente.

Evolution dans le temps des erreurs d'estimation

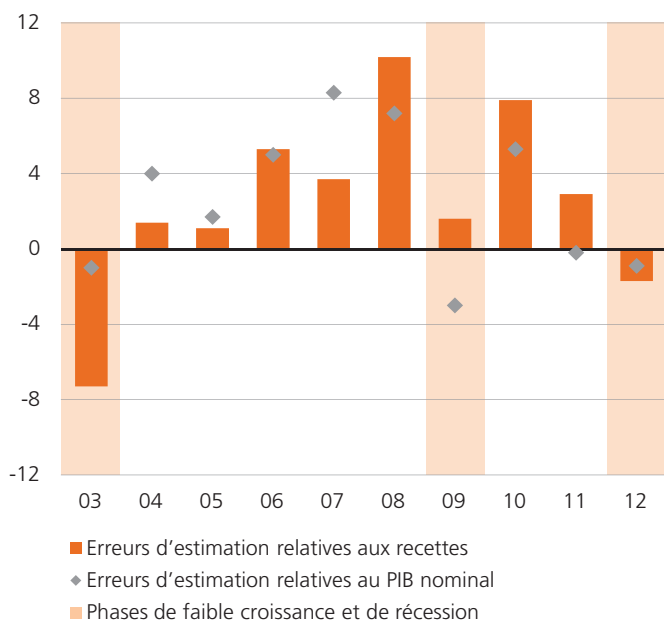
Le graphique qui suit montre les erreurs d'estimation concernant les recettes ordinaires de la Confédération durant la décennie écoulée. Ces erreurs sont exprimées en pour-cent des valeurs budgétaires de manière à permettre la comparaison d'une année sur l'autre. Une erreur positive d'estimation signifie que les recettes ont été sous-estimées ou que les recettes effectives ont dépassé les valeurs inscrites au budget. Une erreur négative

d'estimation signifie que les recettes ont été surestimées. Avec une erreur d'estimation négative de 7,3 %, l'année 2003 affiche le taux de surestimation des recettes ordinaires le plus élevé. En revanche, les recettes de l'année 2008 ont été les plus sous-estimées avec une erreur positive de 10,2 %.

Les fortes fluctuations des erreurs d'estimation témoignent notamment des nombreuses difficultés et incertitudes que l'on rencontre dans l'estimation des recettes ordinaires de la Confédération. Ainsi, outre les prévisions concernant le développement de l'économie et son influence sur les recettes fiscales de la Confédération, il faut prendre en compte les modifications des conditions-cadres légales, dont les répercussions financières sont fréquemment imprévisibles. Les estimations de recettes sont encore plus difficiles en raison de l'horizon relativement lointain des prévisions: jusqu'à 20 mois avant la clôture de l'exercice comptable concerné.

Erreurs d'estimation relatives aux recettes ordinaires

en % des recettes resp. du PIB nominal selon le budget



Les erreurs de prévision concernant les recettes suivent l'évolution conjoncturelle: elles sont négatives (2003, 2012) en période de ralentissement économique (marqué en rouge) ou, comme en 2009, nettement inférieures qu'au cours de l'année précédente ou de l'année suivante, où la croissance avait été forte. Lorsque la conjoncture est plus favorable, les erreurs de prévision sont, en revanche, presque toujours positives.

Adaptation des méthodes d'estimation

La qualité des estimations de recettes est réexaminée à l'occasion de la publication de chaque résultat du compte. Ce réexamen porte sur la qualité d'estimation tant du total des recettes que de chaque catégorie de recettes. L'objectif visé est de s'assurer que les recettes de la Confédération ne soient ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement. Les méthodes d'estimation ont été considérablement modifiées dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Dans le domaine des recettes fiscales, les adaptations ont touché en particulier l'estimation de l'impôt anticipé. Désormais, le produit de cet impôt est budgétisé non plus sur la base d'une valeur moyenne pluriannuelle, mais selon une méthode de lissage exponentielle. Cette méthode prend mieux en compte les développements récents de la série chronologique et reflète davantage l'évolution tendancielle des recettes de l'impôt. L'estimation des recettes non fiscales qui, par le passé ont été systématiquement sous-estimées, a également été améliorée. Dorénavant, les unités administratives sont tenues d'inscrire au budget la moyenne des résultats des quatre derniers exercices.

Erreurs d'estimation par type de recettes

Pour examiner la qualité de l'estimation des recettes sur une longue période, l'*erreur d'estimation moyenne absolue* est l'étalon de mesure qui convient. Pour ce qui est des recettes ordinaires de la Confédération, cet étalon est de 4,3 % pour les dix dernières années. Ainsi, les recettes sont surestimées ou sous-estimées, en moyenne annuelle, de 4,3 % par rapport aux valeurs budgétaires. Ce chiffre cache pourtant d'importantes disparités entre les diverses catégories de recettes. Parmi les importantes recettes fiscales, ce sont celles de l'*impôt sur les huiles minérales* qui ont bénéficié des estimations les plus précises sur les dix dernières années: ces recettes n'ont été en moyenne surestimées ou sous-estimées que de 1,6 % par rapport au budget. Elles sont suivies de près par les estimations des recettes de la *taxe sur la valeur ajoutée*, qui affichent une erreur d'estimation moyenne absolue de 1,8 %. Alors que la précision des estimations de recettes de l'*impôt fédéral direct* (3,9 %) est légèrement supérieure à celle des estimations de la totalité des recettes, on observe des écarts considérables pour les *droits de timbre* et, surtout, pour l'*impôt anticipé*: l'erreur d'estimation moyenne absolue s'élève, pour ces recettes, à 9,0 %, respectivement 41,5 %. Ces écarts reflètent la grande volatilité de ces recettes.

Modèle conjoncturel des erreurs d'estimation

Les surfaces de couleur orange du graphique correspondent aux années durant lesquelles l'économie suisse a connu une faible croissance ou une récession, c'est-à-dire une phase durant laquelle la Suisse a sous-utilisé ses capacités de production, alors que le taux de croissance de son produit intérieur brut réel se situait en-deçà de son potentiel à long terme ou était négatif dans le cas d'une récession. Cette analyse fait apparaître une tendance dans l'évolution des erreurs d'estimation: les recettes fédérales tendent ainsi à être surestimées en période de ralentissement économique (erreur d'estimation négative) et à être sous-estimées durant les périodes de reprise qui suivent (erreur d'estimation positive). Les erreurs de prévision pourraient donc se compenser mutuellement sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tel a été quasiment le cas au cours de la dernière décennie. Une fois additionnées, les erreurs positives et négatives dans l'estimation des recettes ordinaires atteignent un montant de quelque 14,6 milliards. Cette somme, rapportée aux recettes ordinaires perçues par la Confédération durant la période en question (quelque 575 mrd), correspond à une erreur d'estimation moyenne de 2,5 % environ. En d'autres termes, depuis 2003, les recettes ordinaires de la Confédération ont été sous-estimées en moyenne de 2,5 %. Néanmoins, du point de vue statistique, cette valeur moyenne ne s'écarte guère de zéro, autrement dit, les recettes n'ont été ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Incidence des prévisions économiques

Le graphique présente également les erreurs d'estimation du produit intérieur brut en termes nominaux (losanges gris). Elles représentent la différence, en pourcentage, entre le produit intérieur brut, en termes nominaux, attendu au moment de la budgétisation (niveau en milliards de francs) et le produit intérieur brut, en termes nominaux, effectivement atteint selon l'estimation provisoire du SECO (2012) ou les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique. On constate que l'exactitude des estimations de recettes dépend fortement des prévisions économiques, ce que l'on peut traduire statistiquement par un facteur de corrélation de 0,74 entre les deux séries. Le coefficient de détermination (carré du coefficient) que l'on peut en déduire montre que, durant les dix dernières années, la moitié environ des erreurs d'estimation de recettes sont liées à des erreurs dans les prévisions économiques.

En 2012, les dépenses ordinaires de la Confédération ont atteint 61,7 milliards, soit 600 millions de moins que l'année précédente. Même corrigée des effets spéciaux (train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort, SIFEM, financement additionnel de l'AI), la croissance des dépenses reste modérée (+ 0,7 %) grâce au recul des dépenses requises pour les intérêts passifs et la gestion de la dette.

Evolution des dépenses par groupe de tâches

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Dépenses ordinaires | 62 333 | 64 131 | 61 736 | -597 | -1,0 |
| Δ en % par rapport à l'année précédente | 5,2 | 2,9 | -1,0 | | |
| Conditions institutionnelles et financières | 2 490 | 2 599 | 2 501 | 11 | 0,4 |
| Ordre et sécurité publique | 950 | 1 043 | 961 | 11 | 1,2 |
| Relations avec l'étranger - coopération internationale | 2 799 | 3 181 | 2 979 | 181 | 6,5 |
| Défense nationale | 4 533 | 4 653 | 4 428 | -106 | -2,3 |
| Formation et recherche | 6 509 | 6 681 | 6 664 | 156 | 2,4 |
| Culture et loisirs | 429 | 476 | 450 | 20 | 4,8 |
| Santé | 210 | 217 | 212 | 1 | 0,7 |
| Prévoyance sociale | 20 557 | 21 005 | 20 668 | 111 | 0,5 |
| Trafic | 8 062 | 8 467 | 8 130 | 68 | 0,8 |
| Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1 127 | 1 172 | 1 107 | -20 | -1,8 |
| Agriculture et alimentation | 3 663 | 3 728 | 3 711 | 48 | 1,3 |
| Economie | 632 | 563 | 544 | -88 | -13,9 |
| Finances et impôts | 9 954 | 10 345 | 9 380 | -574 | -5,8 |

Remarque: résultat du compte 2011 pour le poste «Relations avec l'étranger», corrigé du facteur spécial unique concernant le SIFEM (cf. encadré, tome 1, ch. 32).

Les dépenses totales de la Confédération ont régressé de près de 600 millions par rapport à l'année précédente (- 1,0 %). Le compte 2011 contenait toutefois les dépenses uniques liées au train de mesures visant à atténuer la force du franc (834 mio) ainsi qu'à la capitalisation de SIFEM SA (416 mio), qui ont engendré une distorsion de l'ensemble des dépenses. En revanche, il ne comprenait pas encore la totalité des dépenses requises par le financement additionnel de l'AI (les trois quarts seulement du supplément de TVA), tandis que, en 2012, les dépenses versées à l'AI ont concerné la totalité du supplément de TVA. Corrigée de ces facteurs, la croissance des dépenses atteint 0,7%. Cette faible progression est imputable, avant tout, au fort recul des dépenses requises au titre des intérêts passifs et de la gestion de la dette (- 702 mio; - 27%). Le bas niveau des taux a permis de réaliser un agio inhabituellement élevé, contrebalancé par les dépenses au titre des intérêts passifs.

La plupart des groupes de tâches affichent des dépenses supérieures à celles du compte 2011. En chiffres absolus, la croissance la plus forte a été enregistrée par les relations avec l'étranger, la formation et la recherche ainsi que la prévoyance sociale (migration, contributions aux assurances sociales) bien que, dans les deux derniers groupes de tâches, la non-reconduction du train de mesures visant à atténuer la force du franc ait eu pour

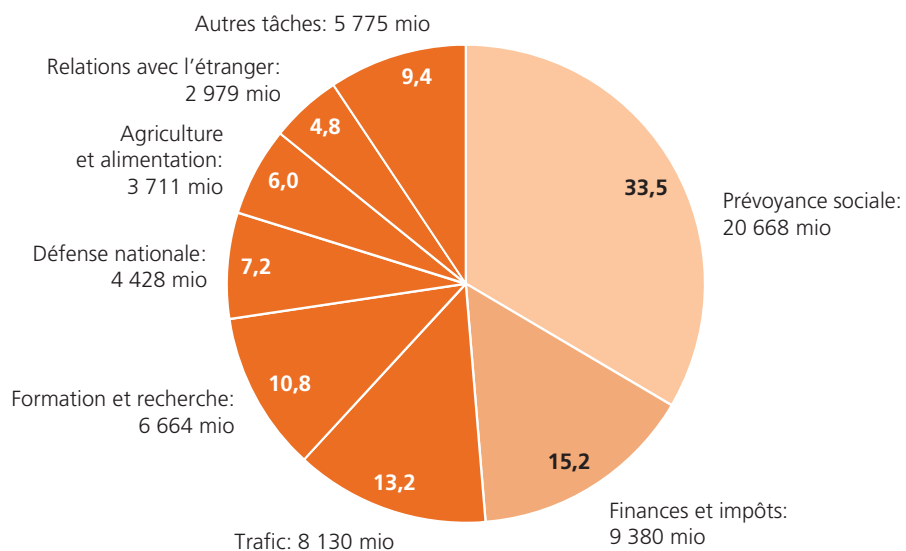
effet d'atténuer la progression des dépenses. Pour leur part, les dépenses requises au titre des finances et impôts affichent, à nouveau, un recul marqué (bas niveau des taux, agios). Ont également reculé les dépenses sollicitées pour la défense nationale (besoins moindres en matière de matériel d'armement), l'économie (pic de dépenses en 2011 en raison du train de mesures pour atténuer le franc fort) ainsi que l'environnement et l'aménagement du territoire (réduction de remboursements au titre des taxes d'incitation).

Structure des dépenses par groupe de tâches

Considérée sur le long terme, la structure des dépenses ordinaires de la Confédération s'avère relativement stable. On distingue toutefois certaines tendances. Les groupes de tâches à forte progression que sont la formation et la recherche et les relations avec l'étranger (coopération au développement) ainsi que la prévoyance sociale (contributions aux assurances sociales, migration) sollicitent une part croissante du budget de la Confédération (+ 0,3 point de pourcentage pour chaque groupe). En revanche, comme au cours des dernières années, la part des finances et impôts a fléchi, notamment grâce à la baisse des dépenses d'intérêts (- 0,9 point de pourcentage). La part des autres groupes de tâches a varié, au plus, de 0,1 point de pourcentage.

Dépenses par groupe de tâches 2012 parts en %

Dépenses ordinaires



Les deux groupes de tâches disposant de la marge de manœuvre la plus mince à court terme, à savoir la prévoyance sociale et les finances et impôts, sollicitent près de la moitié des dépenses de la Confédération.

21 Prévoyance sociale

La prévoyance sociale a sollicité un tiers des dépenses totales de la Confédération. De ce tiers, la moitié, soit 10 milliards, a été requise par l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). En 2012, les dépenses n'ont connu qu'une hausse modérée, principalement du fait que les rentes AVS et AI sont restées inchangées (elles n'ont été adaptées à l'évolution des prix et des salaires qu'au début de 2013). Sans les effets spéciaux, leur croissance atteint 1,8 %.

Prévoyance sociale

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 | |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------------|------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Prévoyance sociale | 20 557 | 21 005 | 20 668 | 111 | 0,5 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 33,0 | 32,8 | 33,5 | | |
| Assurance-vieillesse | 10 184 | 10 452 | 10 339 | 155 | 1,5 |
| Assurance-invalidité | 4 671 | 4 951 | 4 821 | 150 | 3,2 |
| Assurance-maladie | 2 150 | 2 263 | 2 186 | 36 | 1,7 |
| Prestations complémentaires | 1 305 | 1 402 | 1 366 | 61 | 4,7 |
| Assurance militaire | 221 | 230 | 213 | -8 | -3,7 |
| Assurance-chômage/service de l'emploi | 941 | 459 | 456 | -485 | -51,5 |
| Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log. | 84 | 93 | 80 | -4 | -4,8 |
| Migrations | 937 | 1 084 | 1 145 | 208 | 22,2 |
| Aide et assistance sociales | 64 | 71 | 61 | -3 | -4,5 |

En 2012, les dépenses au titre de la prévoyance sociale ont progressé de 0,5 %, soit sensiblement moins qu'en 2011 (+ 11,4 %). À l'époque, les chiffres englobaient toutefois le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort (cf. explications relatives à l'assurance-chômage ci-après). Sans cette distorsion unique et sans les recettes issues de la part de l'AI à la majoration de TVA (voir les explications relatives à l'AI), la hausse aurait été de 1,8 %. Par ailleurs, le fait que les rentes AVS et AI n'aient pas augmenté en 2012 a eu pour effet d'alléger les dépenses.

AVS, AI et PC

Près de la moitié des dépenses de la Confédération au titre de la prévoyance sociale sont consacrées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Premièrement, la Confédération couvre 19,55 % des dépenses de l'AVS; en 2012, celles-ci ont augmenté de 2,1 % dans le sillage de l'évolution démographique. Deuxièmement, elle reverse à l'assurance 83 % du produit issu du pour cent de TVA supplémentaire en faveur de l'AVS. En 2012, ce montant n'a augmenté que de 14 millions, pour passer à 2,26 milliards (+ 0,6 %). Troisièmement, l'AVS a reçu les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu réalisées 2010, lesquelles ont fléchi de 33 millions. En outre, les charges propres de la Confédération ont crû du fait de la mise sur pied de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (+ 4 mio) et du besoin accru de la Centrale de compensation (CdC) en personnel informatique (+ 15 mio, AI compris).

En ce qui concerne l'assurance-invalidité (AI), la Confédération participe aux dépenses totales en la matière à hauteur de 37,7 %. Dans le cadre du financement additionnel de l'AI (2011-2017), la Confédération prend également en charge la totalité des coûts liés aux intérêts de la dette de l'AI et l'assurance reçoit les revenus

issus de la majoration temporaire de la TVA de 0,4 point de pourcentage. En 2012, la contribution de la Confédération à l'AI a reculé de 2,5 % (- 90 mio) en raison des mesures d'économies. Parallèlement, la contribution spéciale aux coûts des intérêts de l'AI s'est élevée, comme l'année précédente, à 186 millions. Le produit de la majoration temporaire de TVA s'est accru de 27 % pour passer à 1,1 milliard. Cet accroissement s'explique par le fait que les décomptes de la TVA sont établis avec environ un trimestre de décalage; le produit réalisé à ce titre pour un exercice entier a donc été versé pour la première fois en 2012.

La contribution de la Confédération aux prestations complémentaires (PC) s'élève à 5/8 des dépenses servant à couvrir les besoins vitaux des bénéficiaires (PC annuelle). Les 3/8 restants, de même que les coûts de maladie et d'invalidité, sont à la charge des cantons. Les contributions de la Confédération se répartissent, pour moitié, entre les PC à l'AVS et les PC à l'AI. Durant l'exercice sous revue, elles se sont accrues de 4,7 % au total. Cette forte hausse est imputable à un accroissement du nombre des bénéficiaires et des montants moyens versés. Par ailleurs, le nouveau régime de financement des soins (augmentation des montants de la fortune librement disponible) en vigueur depuis 2011 ne s'est pleinement répercuté qu'en 2012 dans les contributions de la Confédération aux PC.

Pour assurer le financement de ses contributions à l'AVS, à l'AI et aux PC fixées par la loi, la Confédération dispose des recettes affectées provenant de l'imposition de l'alcool et du tabac, ainsi que de 17 % des recettes du pour-cent de TVA en faveur de l'AVS. Suite à la hausse de l'impôt sur le tabac, les recettes ont progressé de 189 millions (+ 8,6 %). Par contre, la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie des alcools et au pour-cent de TVA

n'a guère progressé par rapport à 2011. Ces recettes ont permis de couvrir 24,7% (contre 23,5% en 2011) des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC (y compris les intérêts de la dette de l'AI).

Assurance-maladie et assurance militaire

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*assurance-maladie* concernent essentiellement la réduction individuelle des primes. Par rapport à 2011, elles ont augmenté d'environ 36 millions, soit de 1,7%. Cette croissance relativement faible est due à une hausse des coûts de la santé inférieure à la moyenne. Conformément à l'art. 66, al. 2, de la loi sur l'assurance-maladie, la contribution de la Confédération s'élève à 7,5% des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins. Ainsi, 5% du produit de la TVA (déduction faite des parts de l'AVS, de l'AI et du fonds FTP) ont été utilisés à cette fin, soit un montant qui a atteint quelque 896 millions en 2012. En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts de la circulation routière ont contribué, à raison de 283 millions, au financement de la réduction des primes individuelles. Les recettes affectées ont dès lors permis de couvrir environ 55% des dépenses de la Confédération destinées à la réduction individuelle des primes.

La Confédération finance la totalité des coûts de l'*assurance militaire*. Par rapport à l'année précédente, les dépenses en la matière ont diminué d'environ 8 millions, soit de 3,7%. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des régularisations. Si l'on établit une comptabilisation par exercice, les charges de 2012 se sont élevées à quelque 216 millions, soit environ 2 millions de moins que les charges circonscrites à l'exercice 2011. Cette évolution s'explique notamment par la baisse constante du nombre de rentes.

Assurance-chômage (AC) et construction de logements à caractère social

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses ont fléchi d'environ 485 millions par rapport à l'année précédente (- 51,5%). La diminution est essentiellement imputable à la contribution extraordinaire de 500 millions versée en 2011 à l'AC dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort. La hausse de la masse salariale soumise à cotisation ainsi que l'entrée en vigueur de la 4^e révision de la LACI au 1^{er} avril 2011 (qui n'a déployé son plein effet qu'en 2012), ont, par contre, fait augmenter de 16 millions la participation ordinaire de la Confédération à l'AC, qui s'élève désormais à 0,159% de la somme des salaires soumis à cotisation.

La majeure partie des dépenses destinées à la *construction de logements à caractère social* a été sollicitée par les réductions supplémentaires de loyers (81%) et par les prêts d'encouragement accordés aux responsables de logements d'utilité publique (8%). Les dépenses consacrées à cette tâche ont diminué de quelque 4 millions, soit de 4,8% par rapport à 2011. Ce recul est essentiellement imputable à l'expiration successive des réductions supplémentaires de loyers, lesquelles ont diminué d'environ 5 millions par rapport à 2011.

Migration

Les dépenses consacrées au domaine de la *migration* ont augmenté, en 2012, de près de 208 millions (+ 22%). La hausse est principalement due à l'augmentation de 27% du nombre des demandeurs d'asile qui, avec un total de 28 631 personnes, représente un record depuis des années. Les principaux pays d'origine sont l'Erythrée, le Nigeria, la Tunisie et la Serbie. Cette forte progression des demandes d'asile a engendré une hausse considérable des dépenses au titre de l'aide sociale et de l'encadrement des demandeurs d'asile ainsi qu'une augmentation des contributions aux frais administratifs des cantons. Les charges d'exploitation des centres d'accueil et de procédure ainsi que les coûts d'exécution ont augmenté en conséquence.

22 Finances et impôts

En 2012, les dépenses dans ce domaine ont représenté 15,2 % des dépenses ordinaires totales, contre 16,0 % l'année précédente. Cette diminution s'inscrit encore et toujours sous le signe des bons résultats financiers des années précédentes et du recul des taux d'intérêts. Par rapport à 2011, les dépenses dans ce domaine ont enregistré un recul marqué (- 5,8 %), qui s'explique principalement par l'allègement des coûts au titre de la gestion de la fortune et de la dette dû à des agios extraordinairement élevés.

Finances et impôts

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Finances et impôts | 9 954 | 10 345 | 9 380 | -574 | -5,8 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 16,0 | 16,1 | 15,2 | | |
| Parts aux recettes de la Confédération | 4 300 | 4 354 | 4 375 | 75 | 1,7 |
| Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette | 2 605 | 2 889 | 1 904 | -702 | -26,9 |
| Péréquation financière | 3 049 | 3 102 | 3 102 | 53 | 1,7 |

Légère progression des parts de tiers aux recettes de la Confédération

La progression des parts de tiers aux recettes de la Confédération par rapport à l'année précédente (+ 75 mio ou + 1,7 %) s'explique pour l'essentiel par la hausse des parts aux recettes de l'IFD (+ 73,5 mio ou + 2,4 %) et par l'aggravation des pertes sur débiteurs. Ainsi, ces dernières enregistrent une hausse de 58 millions (+ 29,9 %) par rapport à l'année précédente en raison d'une perte supplémentaire extraordinaire subie en cours d'exercice. La progression des parts de tiers aux recettes de la Confédération est toutefois amoindrie par le recul des parts des cantons aux recettes de l'impôt anticipé qui enregistrent une baisse de 54 millions (- 11,3 %) par rapport à l'année précédente, en raison d'un rendement moindre (cf. tome 1, ch. 31).

Net recul des intérêts passifs grâce aux agios encaissés sur les emprunts

Le recul des dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette par rapport à l'année précédente est principalement à mettre au compte des dépenses au titre des intérêts passifs qui diminuent d'un quart de leur volume (- 618 mio). Cette situation traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par les bons résultats financiers des années précédentes, mais reflète également le continuel repli des taux d'intérêts. Le principal facteur à l'origine du recul des intérêts passifs concerne les agios générés dans le cadre de l'augmentation des emprunts déjà existants et qui sont synonymes d'allègement de la charge des intérêts. Leur montant élevé (968 mio) s'est accru de 410 millions par rapport à 2011 (cf. encadrés au tome 1, ch. 21 et au tome 3, ch. 33). Outre les agios, il faut également relever la baisse de la charge des emprunts (- 158 mio) qui résulte de la diminution de la charge financière de base (en raison notamment de remboursements d'obligations effectués en 2012 pour un volume de 7,6 mrd). A ces deux facteurs, s'ajoutent d'autres réductions de moindre ampleur notamment dans les dépenses au titre des pertes de change (- 44 mio), des comptes de dépôts (- 30 mio) et de la rémunération des dépôts auprès de la caisse d'épargne (- 24 mio). Le recul

général des intérêts passifs est cependant amoindri par des dépenses au titre de l'impôt anticipé transmis à l'Administration fédérale des contributions au moment de l'échéance des emprunts en 2012, emprunts émis initialement avec un disagio (+ 73 mio). Quant aux dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, elles enregistrent une nette baisse (- 84 mio) du fait de la disparition des droits d'émission sur les emprunts et les créances comptables à court terme suite à l'entrée en vigueur, intervenue en cours d'exercice, de la loi révisée sur les banques (dispositions «too big to fail»).

Légère progression des paiements compensatoires versés aux cantons

L'année 2012 a constitué le premier exercice de la seconde période quadriennale de la nouvelle péréquation financière (RPT). Les transferts de la Confédération effectués au titre des divers instruments de la péréquation se sont élevés au total à 3102 millions, en progression de 53 millions (+ 1,7 %) par rapport à 2011. Ces transferts comprennent une contribution de 112 millions destinée à compenser l'écart enregistré par rapport à la neutralité budgétaire lors du passage à la RPT. Ce montant est réparti proportionnellement entre la péréquation verticale des ressources et les deux fonds servant à la compensation des charges. En matière de péréquation verticale des ressources (2120 mio), la contribution de la Confédération enregistre un léger accroissement (+ 20 mio ou + 1,0 %). Cette augmentation est liée à la diminution du potentiel de ressources (- 61 mio) ainsi qu'au montant supplémentaire susmentionné qui est destiné à compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire (+ 81 mio). La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'élève à 738 millions (369 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 369 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques). Elle augmente ainsi de 33 millions au total, notamment en raison de la contribution de 31 millions destinée à compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire. Le reste de cette augmentation résulte de l'adaptation au taux de renchérissement (d'avril 2010 à avril 2011: + 0,3 %).

Caractère affecté des dépenses «Finances et impôts»

Le groupe de tâches «Finances et impôts» est le deuxième plus important en termes de volume financier. Il a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes de la Confédération est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douane, RPLP).

Les dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie.

La nouvelle péréquation financière (RPT), entrée en vigueur en 2008, comporte trois instruments, dont deux, à savoir la péréquation des ressources et la compensation des charges (charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et à des facteurs socio-démographiques), en sont les éléments essentiels. Le troisième instrument, la compensation des cas de rigueur, permet d'éviter que le passage de l'ancien système de péréquation financière au nouveau n'occasionne des cas de rigueur entre les cantons; celle-ci restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard. Le montant de la compensation des cas de rigueur est fixe jusqu'en 2015, après quoi la somme en question se réduira de 5 % par an. Les contributions de la Confédération au titre de ces instruments sont adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique. Les montants pour l'année 2012 ont été adaptés à l'évolution du potentiel de ressources (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges).

23 Trafic

Les dépenses de la Confédération dans le domaine du trafic ont augmenté de seulement 0,8 % l'an passé, en raison du niveau plus élevé des dépenses l'année précédente. Le tableau est contrasté: tandis que les dépenses en faveur des routes nationales et du trafic régional des voyageurs sont en hausse, on constate un recul des investissements dans l'infrastructure ferroviaire.

Trafic

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Trafic | 8 062 | 8 467 | 8 130 | 68 | 0,8 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 12,9 | 13,2 | 13,2 | | |
| Circulation routière | 2 589 | 2 843 | 2 841 | 251 | 9,7 |
| Transports publics | 5 341 | 5 444 | 5 129 | -212 | -4,0 |
| Aviation | 132 | 180 | 160 | 28 | 21,6 |

Les dépenses supplémentaires de l'année précédente en faveur de mesures visant à atténuer la force du franc ont augmenté la base de comparaison et affaibli l'augmentation des dépenses en matière de transports. Si on ne tient pas compte de cet effet, la hausse des dépenses s'élève à 1,2 %.

Circulation routière

Au chapitre de la circulation routière, on enregistre une croissance de 251 millions (+ 9,7 %) par rapport à l'exercice précédent (pour une vue d'ensemble comportant le fonds d'infrastructure, voir la page suivante):

- Les dépenses allouées aux routes nationales se sont accrues de 198 millions (+ 10,2 %), dont 141 millions sont dus à la hausse de la part versée au fonds d'infrastructure. Ce transfert de priorité en faveur des routes nationales est en particulier dû au fait que les contributions du fonds d'infrastructure en faveur des projets ferroviaires urgents du trafic d'agglomération sont arrivées à terme (voir «transports publics»). Le reste de l'augmentation des dépenses, soit 57 millions, a été employé à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales.
- Les contributions versées en faveur des routes principales sont passées à 195 millions en raison du renchérissement, tandis que les contributions au financement de mesures non techniques versées aux cantons, d'un montant de 376 millions, se sont pratiquement maintenues au niveau de l'année précédente en raison de la stagnation des recettes.
- Des moyens nettement supérieurs, soit 134 millions (+ 64,2 %), ont été mis en œuvre au profit des autres routes. Cette augmentation s'explique par le fait que quelque 53 millions de plus ont été puisés dans le fonds d'infrastructure en faveur des projets de routes dans les agglomérations.

Transports publics

Les dépenses du groupe de tâches «Transports publics», dont font partie les infrastructures ferroviaires et le trafic ferroviaire de marchandises, ont reculé de 212 millions, soit 4 % par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique en partie par les mesures visant à combattre le franc fort adoptées en 2011, qui ont entraîné un surcroît de dépenses de 32 millions l'année précédente l'exercice sous revue. La non-reconduction de ces mesures a entraîné, en 2012, un recul des dépenses de 0,6 point de pourcentage. Abstraction faite de cet effet, les dépenses ont reculé de 3,4 %, pour l'essentiel grâce aux facteurs suivants:

- Les contributions en faveur de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire (- 86 mio) ont nettement diminué en particulier en raison de l'arrivée à terme des versements en faveur des projets ferroviaires urgents du trafic d'agglomération (- 121 mio). Ce recul est en partie compensé par la hausse des indemnités pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire (CFF et autres entreprises de transport, + 27 mio), ainsi que par le doublement des dépenses en faveur de l'égalité pour les personnes handicapées (+ 6 mio).
- Les apports de la Confédération au fonds pour les grands projets ferroviaires ont diminué de 120 millions (- 8,5 %) par rapport à l'année précédente, ce qui est principalement dû au recul des apports provenant des recettes de la RPLP (- 93 mio). La part fédérale du produit net de la RPLP n'a encore une fois pas été entièrement attribuée au fonds pour les grands projets ferroviaires. Davantage de ressources des finances fédérales ordinaires ont été retenues que l'année précédente pour couvrir les coûts externes liés à la circulation routière (cf. art. 85, al. 2, Cst.). Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de l'infrastructure ferroviaire.

- Près de 62 millions (- 21,2 %) de moins que l'année précédente ont été consacrés au transfert du trafic de marchandises. La suppression des moyens supplémentaires mis à disposition pour lutter contre le franc fort en 2011, d'un montant de 21 millions, a aussi contribué à ce recul. En outre, tant l'axe du Gothard que l'axe du Simplon ont été fermés de temps à autre en 2012. Comme seules les prestations effectivement fournies sont indemnisées, il s'ensuit un recul supplémentaire des dépenses de la Confédération.
- En revanche, les indemnités pour le transport régional des voyageurs ont nettement augmenté. Elles ont enregistré une hausse de 6,5 % (+ 52 mio). Cette augmentation des fonds prévus permet de garantir que la Confédération remplira son obligation de financer pour moitié les offres commandées conjointement par la Confédération et les cantons (art. 33 LTV; RS 745.1). La progression des dépenses en faveur du transport des voyageurs, corrigée des mesures visant à atténuer la force du franc (+ 11 mio en 2011), s'élève à 7,9 %.

Aviation

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*aviation* ont crû de plus de 28 millions (+ 21,6%) par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû au fait qu'une partie de la dépense est couverte par le financement spécial du trafic aérien, en particulier par les «mesures de promotion de la sécurité» (+ 17 mio). Ces ressources ont été employées pour couvrir les coûts du service de la navigation aérienne sur les aéroports régionaux. Comme le financement spécial du trafic aérien est entré en vigueur le 1^{er} août 2011, les subventions ont été versées pour la première fois pendant une année entière en 2012.

Finances fédérales et fonds d'infrastructure

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (pour l'extension et l'entretien des routes, par ex.), la Confédération effectue également des investissements au moyen du fonds d'infrastructure séparé (cf. tome 4, comptes spéciaux, fonds d'infrastructure). Elle finance ces dépenses indirectes en versant des apports annuels au fonds, comptabilisés dans l'optique des tâches. Au moyen du premier apport extraordinaire au fonds d'infrastructure, versé en 2008 (2600 mio), ainsi qu'au moyen de l'apport extraordinaire suivant, versé en 2011 (850 mio), la Confédération investit par ailleurs des ressources supplémentaires dans les routes nationales et subventionne les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Ces versements n'apparaissent pas dans l'optique des tâches.

Dans le budget fédéral, les dépenses vouées à la circulation routière augmentent de 251 millions (+ 9,7 %; dépenses comptabilisées comprenant l'apport annuel au fonds d'infrastructure destiné à la circulation routière). En revanche, les dépenses en faveur des routes financées par les deux apports extraordinaires au fonds diminuent de 133 millions. Il en résulte une croissance des dépenses globales de 118 millions (+ 3,9 %). Les dépenses financées par le fonds d'infrastructure se répartissent comme suit:

- Routes nationales: les dépenses totales consenties par la Confédération pour les routes nationales (2404 mio) se composent des dépenses de 2133 millions inscrites au budget de la Confédération (y c. la part de l'apport annuel au FI de 482 mio) et des dépenses de 271 millions, financées au moyen des apports extraordinaires au FI pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement. Elles totalisent 135 millions de moins que l'année précédente.
- Routes principales: les dépenses totales de la Confédération consacrées aux routes principales (215 mio) se composent des dépenses de 195 millions inscrites au budget de la Confédération (y c. la part de l'apport annuel au FI de 28 mio), et des dépenses, totalisant 20 millions, effectuées au moyen des apports extraordinaires au FI pour financer les contributions forfaitaires aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Les dépenses totales consacrées aux routes principales augmentent d'environ 4 millions par rapport à l'année précédente.

Les autres tâches financées au moyen du fonds d'infrastructure (projets routiers et ferroviaires dans le trafic d'agglomération) sont financées uniquement par l'apport annuel; c'est pourquoi elles apparaissent intégralement dans l'optique des tâches.

24 Formation et recherche

Les dépenses en faveur de la formation et de la recherche ont progressé de 2,4 %. Cette croissance est affaiblie par le fait que le groupe de tâches avait bénéficié en 2011 d'importants moyens extraordinaires pour lutter contre les effets de la force du franc. Les dépenses ont notamment augmenté en faveur de la formation professionnelle, afin d'atteindre la part de financement fédéral indiqué dans la loi.

Formation et recherche

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Formation et recherche | 6 509 | 6 681 | 6 664 | 156 | 2,4 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 10,4 | 10,4 | 10,8 | | |
| Formation professionnelle | 751 | 884 | 844 | 93 | 12,3 |
| Hautes écoles | 1 891 | 1 927 | 1 923 | 32 | 1,7 |
| Recherche fondamentale | 2 506 | 2 519 | 2 536 | 29 | 1,2 |
| Recherche appliquée | 1 331 | 1 322 | 1 334 | 2 | 0,2 |
| Autres tâches d'enseignement | 29 | 29 | 28 | 0 | -1,3 |

Taux de croissance fortement biaisé

Ce groupe de tâches enregistre un taux de croissance élevé (+ 2,4 % par rapport à l'année précédente). La croissance est réduite par le fait que 195 millions ont été dépensés en 2011 en vue d'atténuer les effets de la force du franc. Sans ces mesures extraordinaires, le groupe de tâche enregistrerait une croissance de 5,6 %. Sa part dans les dépenses fédérales ordinaires totales est montée à 10,8 %. Le compte 2012 est inférieur de 16 millions au budget. Les raisons de cet écart sont multiples et parfois opposées, l'élément le plus important en valeur absolue étant un rétrécissement de la demande de financement de projets dans le domaine de la formation professionnelle (- 37 mio).

Par rapport au compte 2011, les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ont augmenté de 156 millions. Cette hausse est principalement liée aux ressources que le Parlement a approuvées dans le cadre du message FRI 2012 (FF 2011 715). Elle concerne en particulier la formation professionnelle (+ 92 mio), les programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (+ 26 mio), le Fonds national suisse FNS (+ 23 mio) et les universités cantonales (+ 22 mio).

Formation professionnelle: niveau visé atteint

Les dépenses pour la formation professionnelle affichent une augmentation nettement supérieure au reste du groupe de tâches (+ 12,3 %), qui fait suite à la volonté de la Confédération d'atteindre un niveau de contribution équivalent à un quart des dépenses publiques en la matière. Les contributions forfaitaires se sont accrues de 13,3 % (+ 90 mio), et les contributions à l'innovation et aux projets de 7,4 % (+ 4 mio).

Contributions en hausse pour les organisations et programmes internationaux

Une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* ont progressé de 1,2 % (+ 29 mio). Elles comprennent,

pour l'essentiel, près de 60 % de la contribution financière au domaine des EPF, les contributions au Fonds national suisse (FNS) et à la plupart des organisations internationales de recherche et une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA). Le domaine des EPF a vu sa contribution diminuer de 27 millions, conformément au message FRI 2012, du fait que les mesures extraordinaires contre la force du franc mises en œuvre en 2011 (60 mio) n'ont pas été reconduites. Les contributions au CERN et à l'Observatoire européen austral (ESO) ont fortement augmenté (+ 12 mio; + 22 %) en raison, d'une part, de l'évolution des paramètres économiques déterminant les clés de contribution des États membres et, d'autre part, du lancement du projet *European Extremely Large Telescope* (E-ELT) à l'ESO.

Les dépenses consenties pour la *recherche appliquée* croissent modérément (+ 2 mio; + 0,2 %), notamment du fait que la hausse des contributions obligatoires aux programmes-cadres de recherche de l'UE (+ 26 mio) – à 90 % imputées à la recherche appliquée – est en grande partie compensée par une baisse des dépenses en faveur de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (- 15 mio). Le crédit supplémentaire de 60 millions dont elle a bénéficié en 2012 en vue de soutenir les projets qui n'avaient pas pu être approuvés en 2011 dans le cadre des mesures contre la force du franc n'a en effet pas été épuisé.

Le groupe de tâches et le message FRI

Le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (107 mio), les charges de loyer d'institutions fédérales (306 mio) ainsi que les charges propres (270 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (89 %) des crédits relevant de ce groupe de tâches fait cependant partie du message FRI ou est dédiée aux programmes-cadres européens de recherche. Ces crédits ont augmenté de 2,1 % (+ 122 mio).

25 Défense nationale

Les dépenses consacrées à la défense nationale ont sensiblement reculé par rapport à l'année précédente. Le repli de 2,3 % s'explique notamment par la forte baisse des dépenses de matériel d'armement. Au final, les dépenses sont à nouveau nettement inférieures, de près de 5 %, au montant budgétisé.

Défense nationale

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 | |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|-------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Défense nationale | 4 533 | 4 653 | 4 428 | -106 | -2,3 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 7,3 | 7,3 | 7,2 | | |
| Défense nationale militaire | 4 417 | 4 530 | 4 306 | -112 | -2,5 |
| Coopération nationale pour la sécurité | 116 | 122 | 122 | 6 | 5,3 |

D'un montant total de 4428 millions, les dépenses vouées à la défense nationale sont inférieures à celles de 2011 essentiellement du fait du recul des dépenses d'armement. L'écart de 166 millions s'explique principalement par le fait que, en 2011, des soldes de crédits conséquents avaient été utilisés pour réaliser des projets en retard.

Les autres groupes de dépenses présentent des évolutions divergentes:

- Les dépenses du domaine «Coopération militaire internationale et maintien de la paix» ont reculé de 38 millions pour des raisons comptables: les contributions de la Suisse à l'ONU ne sont pas régularisées par exercice, ce qui entraîne des variations importantes d'une année à l'autre.
- Les dépenses d'investissement ont augmenté de 43 millions car plusieurs projets de construction qui avaient subi des retards en 2011 ont pu être réalisés en 2012.
- Dans le domaine de la couverture des besoins matériels de l'armée, plus précisément pour le matériel de remplacement et de maintenance, les munitions d'instruction et la gestion des munitions ainsi que l'équipement personnel et le matériel à renouveler, les dépenses ont progressé de 37 millions au total, du fait d'achats de remplacement et de besoins accrus en matière d'aide à la conduite et d'exploitation des systèmes existants.
- Étant donné qu'une partie du service de renseignement relève, depuis 2012, de la défense nationale, les dépenses de personnel ont crû en conséquence (+ 19 mio).

Le groupe de tâches «défense nationale» comprend, outre la défense nationale militaire, la coopération nationale pour la sécurité. Celle-ci a vu ses dépenses s'accroître de 6 millions en 2012, soit de 5,3%. Cette croissance est due aux dépenses supplémentaires requises par le domaine de la protection de la population pour la réaffectation et la suppression de constructions protégées.

Ecart positif important par rapport budget

En vertu du budget 2012, les dépenses prévues pour la défense nationale étaient de 4653 millions. Or, les dépenses ont été inférieures de 225 millions, soit de 4,8 % à ces prévisions. Les dépenses ont ainsi été nettement moindres pour l'exploitation de l'armée (- 90 mio), en raison, d'une part, de divers retards pris dans l'entretien de l'infrastructure et des systèmes informatiques ainsi que dans la mise en œuvre de projets du département. D'autre part, les prix des denrées alimentaires et des logements se sont révélés plus bas que prévu et la consommation de carburant a, elle aussi, été moins importante. Dans le domaine du personnel, des soldes de crédits d'un montant de 75 millions ont été enregistrés, conséquence du gel des recrutements pour les postes civils décidé par le chef du DDPS en 2010. Pour le personnel militaire, il a, en outre, été difficile de repourvoir les postes vacants. Concernant les charges d'armement, les soldes de crédit s'élèvent à 40 millions, en raison de divers retards. Enfin, les contributions de la Suisse à l'ONU ont été inférieures d'environ 20 millions au montant prévu.

Évolution défavorable pour la part des dépenses d'exploitation

Pour la défense nationale militaire, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de biens et services, de transfert et de personnel, y c. cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement (dépenses d'armement et dépenses d'investissement) était de 67 % contre 33 %. En 2011, ce rapport était encore de 65 % contre 35 %. L'armée s'est donc à nouveau éloignée de l'objectif visé à moyen terme, à savoir un rapport entre dépenses d'exploitation et dépenses d'armement de 60 % contre 40 %.

26 Agriculture et alimentation

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation ont enregistré une augmentation de 48 millions par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 3,7 milliards. La majeure partie de ces dépenses profite, sous la forme de paiements directs généraux et de paiements directs écologiques, aux exploitations agricoles.

Agriculture et alimentation

| mio CHF | Compte | Budget | Compte | Ecart p. r. au C 2011 | |
|--|--------------|--------------|--------------|-----------------------|------------|
| | 2011 | 2012 | 2012 | val. abs. | % |
| Agriculture et alimentation | 3 663 | 3 728 | 3 711 | 48 | 1,3 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 5,9 | 5,8 | 6,0 | | |
| Amélioration des bases de production et mesures sociales | 147 | 194 | 192 | 45 | 30,8 |
| Production et ventes | 441 | 447 | 440 | -1 | -0,2 |
| Paiements directs | 2 795 | 2 809 | 2 809 | 14 | 0,5 |
| Autres dépenses | 281 | 278 | 270 | -11 | -3,8 |

Conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture, la plus grande partie des dépenses agricoles est gérée au moyen de trois plafonds de dépenses. Dans son arrêté fédéral du 14.4.2011, le Parlement a fixé les plafonds de dépenses pour les années 2012 et 2013 comme suit: paiements directs 5625 millions, production et ventes 837 millions et amélioration des bases de production et mesures sociales 388 millions.

En 2012 également, environ trois quarts des dépenses agricoles, soit 2809 millions, ont été affectés aux *paiements directs généraux ou écologiques*. La Confédération a ainsi octroyé en moyenne près de 49 000 francs par an de paiements directs à chacune des quelque 57 600 exploitations agricoles (état 2011). La majeure partie des ces ressources, à savoir 2178 millions, ont été versées aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux. Les 631 millions restants ont été distribués sous la forme de paiements directs écologiques. L'augmentation des paiements directs par rapport à l'année précédente (+ 14 mio) s'explique notamment par une participation plus importante des exploitations agricoles aux programmes éthologiques (SRPA et SST).

Les dépenses dans le domaine *production et ventes* comprennent les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale, de la production végétale et de la promotion des ventes. Par rapport à l'année précédente, les dépenses dans le domaine de la production et de la vente, qui se sont élevées à 440 millions, sont restées globalement stables (- 0,2 %). Tandis que quelque 6 millions de suppléments ont été accordés à l'économie laitière en 2012, les aides à la production végétale ont enregistré une baisse de 5,7 millions et les aides à la production animale, une baisse de près de 1,3 million. Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées dans le domaine de la promotion des ventes (+ 0,5 mio) et des dédommagements versés à des organisations privées dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (+ 0,3 mio).

Les dépenses pour l'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* se sont accrues de 42 millions par rapport à l'année précédente (+ 31 %). Cette augmentation s'explique avant tout par les coupes, supérieures à la moyenne, effectuées l'année précédente dans les crédits d'investissement (- 34 mio) sur la base de la correction du renchérissement entreprise dans le cadre du programme de consolidation (PCO 12/13). Ce crédit a été augmenté de nouveau dans le budget 2012, suite à la décision du Parlement prise lors de l'approbation du plafond des dépenses 2012-2013, de renoncer partiellement à compenser le renchérissement dans le domaine de l'agriculture. Par rapport à l'année précédente, les dépenses au titre des améliorations structurelles dans l'agriculture ont augmenté de 4 millions, en raison de la forte augmentation du nombre des projets de développement régional.

Les *autres dépenses*, au-delà du plafond des dépenses, sont liées aux domaines de l'administration, de la recherche et du conseil. Cette catégorie englobe également les dépenses liées à l'exécution, au contrôle et à la protection des plantes ainsi que les allocations familiales dans l'agriculture (84 mio) et les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés dans le cadre de la «loi chocolatière» (64 millions). Les deux dernières dépenses sont déterminantes pour la diminution des «autres dépenses» (- 11 mio): en raison des dispositions d'exécution de la «loi chocolatière», seules les contributions aux exportations effectuées entre janvier et novembre ont été versées en 2012; quant aux exportations effectuées en décembre, elles grèveront le compte 2013 (- 6 mio). En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les allocations familiales (LAFam), des allocations familiales agricoles de près de 4 millions (qui dépassent le montant budgété) ont été transférées dans le champ d'application de la LAFam et relèvent donc de la compétence des cantons.

27 Relations avec l'étranger - coopération internationale

Les dépenses en matière de relations avec l'étranger ont enregistré une progression de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent (+ 181 mio). Les principaux facteurs de cette croissance, supérieure à la moyenne de l'ensemble des dépenses, ont été la coopération au développement ainsi que, dans une moindre mesure, les contributions à l'élargissement de l'UE.

Relations avec l'étranger - coopération internationale

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 | |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------------|------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Relations avec l'étranger - coopération internationale | 2 799 | 3 181 | 2 979 | 181 | 6,5 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 4,5 | 5,0 | 4,8 | | |
| Relations politiques | 720 | 820 | 713 | -7 | -0,9 |
| Aide au développement (pays du Sud et de l'Est) | 1 943 | 2 100 | 2 106 | 163 | 8,4 |
| Relations économiques | 81 | 83 | 78 | -3 | -3,7 |
| Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE | 55 | 177 | 82 | 27 | 50,4 |

Remarque: résultat du compte 2011 corrigé de l'effet spécial unique lié au SIFEM (pour les postes «Relations avec l'étranger – coopération internationale» et «Aide au développement»; cf. encadré tome 1, ch. 32).

Stagnation des dépenses dans le domaine des relations politiques

Les dépenses dans le domaine des *relations politiques* ont reculé de 0,9 % par rapport au compte précédent (- 7 mio). C'est le résultat d'évolutions divergentes. Les contributions à des organisations internationales se sont caractérisées par une baisse marquée de 15,1 % (- 26 mio); les contributions à l'ONU (- 19 mio) et les prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI, - 7 mio) ont le plus reculé. A cette baisse s'oppose la hausse des dépenses pour la «Promotion de la paix et de la sécurité» (+ 6 mio), ainsi que dans le domaine des autres relations politiques (+ 13 mio). Cette dernière évolution est principalement due à l'augmentation des charges de personnel et d'exploitation du DFAE. Le léger recul des dépenses en matière de *relations politiques* est à noter, dans la mesure où les chiffres inscrits au budget 2012 prévoyaient une hausse de 101 millions par rapport au compte 2011. La principale raison de cette divergence est le retard de la rénovation du siège de l'ONU à Genève, en faveur de laquelle seuls 14 sur les 50 millions budgétisés ont été versés. D'autres soldes de crédit importants concernent les crédits de personnel et les charges d'exploitation du DFAE (17 et 16 mio respectivement) et résultent principalement de taux de change avantageux.

Aide publique au développement: une forte croissance en vue d'atteindre le taux de 0,5 % visé

Les dépenses pour l'*aide publique au développement* (APD) ont enregistré une croissance de 8,4 % (+ 163 mio) par rapport à l'année précédente (sans tenir compte des transactions, neutres sur le plan budgétaire, consécutives à la création de SIFEM SA). Ainsi, ce domaine se maintient sur la voie de la croissance prescrite par le Parlement pour atteindre un taux d'APD de 0,5 % du RNB d'ici 2015. Les dépenses qui ont le plus fortement augmenté sont celles en faveur de la coopération technique et de l'aide financière (+ 101 mio), suivies par les contributions aux organisations multilatérales (35 mio) et l'aide au développement économique (+ 26 mio).

Léger recul des dépenses consacrées aux relations économiques

Les dépenses consacrées aux *relations économiques*, qui consistent principalement en contributions aux organisations économiques internationales (Association européenne de libre-échange, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, etc.), ont reculé de 3,7 % (- 3 mio) par rapport à l'année précédente à la faveur de taux de change avantageux.

Retard dans le versement des contributions à l'élargissement de l'UE

Les dépenses consacrées à l'*aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE* augmentent fortement (+ 50,4 %, soit + 27 mio). Elles restent néanmoins en deçà du montant inscrit au budget, ce qui est dû à un retard durable dans la mise en œuvre des projets concernant la contribution à l'élargissement de l'UE. Depuis 2011, l'*aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE* se limite dans les faits à la contribution à l'élargissement de l'UE, car celle-ci a remplacé, pour les pays concernés, l'aide à la transition «classique» d'avant l'élargissement de l'UE à l'Est. A compter de 2013, cette tâche ne sera donc plus présentée séparément mais sera intégrée aux *relations économiques*.

Part de l'aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) comprend, d'après la définition de l'OCDE, tous les flux financiers en faveur de pays en développement et d'organisations multilatérales de développement qui (i) proviennent du secteur public, (ii) ont pour objectif prépondérant de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions de vie et (iii) sont accordés à des conditions préférentielles. Le taux de l'APD est un ordre de grandeur statistique qui définit les dépenses en faveur de l'APD d'un Etat à raison de son revenu national brut (RNB) et est fréquemment utilisé à des fins de comparaison internationale.

28 Autres groupes de tâches

Les dépenses consacrées aux six autres groupes de tâches ont fléchi de 65 millions par rapport à l'année précédente (- 1,1 %). Cette évolution est principalement liée à la non-reconduction des mesures visant à atténuer la force du franc et, en particulier, au prêt de 100 millions qui avait été accordé en 2011 à la Société suisse de crédit hôtelier. Abstraction faite de ce facteur spécial, les dépenses se sont accrues de 35 millions (+ 0,6 %).

Autres groupes de tâches

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Autres groupes de tâches | 5 839 | 6 071 | 5 775 | -65 | -1,1 |
| Part en % des dépenses ordinaires | 9,4 | 9,5 | 9,4 | | |
| Conditions institutionnelles et financières | 2 490 | 2 599 | 2 501 | 11 | 0,4 |
| Ordre et sécurité publique | 950 | 1 043 | 961 | 11 | 1,2 |
| Culture et loisirs | 429 | 476 | 450 | 20 | 4,8 |
| Santé | 210 | 217 | 212 | 1 | 0,7 |
| Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1 127 | 1 172 | 1 107 | -20 | -1,8 |
| Economie | 632 | 563 | 544 | -88 | -13,9 |

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* ont progressé de près de 11 millions (+ 0,4 %) par rapport à l'année précédente. Alors que les dépenses consacrées aux constructions et à la logistique se sont fortement accrues (+ 25 mio), les dépenses requises pour l'informatique (- 14 mio), la conduite des départements (- 9 mio) et le Parlement (- 2 mio) ont fléchi.

Les dépenses du groupe de tâches *ordre et sécurité publique* ont augmenté de 11 millions (+ 1,2 %). Cette augmentation s'explique, en particulier, par les besoins accrus pour les contrôles aux frontières (personnel, installations techniques, + 12 mio), les affaires juridiques générales (+ 4 mio) et les tribunaux (Tribunal fédéral des brevets, + 2 mio). En revanche, une baisse des dépenses a été enregistrée pour les services de police et les poursuites pénales (- 8 mio), essentiellement en raison du rattachement à la Défense nationale de certaines activités du Service de renseignement de la Confédération (- 17 mio); cette baisse est atténuée par des augmentations d'effectifs au sein de l'Office fédéral de la police et du Ministère public de la Confédération (+ 9 mio).

Le groupe de tâches *culture et loisirs* a vu ses dépenses progresser de 20 millions par rapport au compte 2011 (+ 4,8 %). Les principaux postes de dépenses ont été, d'une part, la protection du paysage et la conservation des monuments historiques, qui ont sollicité 11 millions supplémentaires et, d'autre part, l'aide indirecte à la presse (réduction des coûts de transport des journaux), dont les dépenses ont été augmentées de 20 millions par le Parlement dans le cadre de la révision de la loi sur la Poste. Les dépenses requises dans le domaine du sport ont fléchi de 10 millions; cette baisse est toutefois essentiellement liée à la modification des modalités de contribution aux activités J+S, qui a eu pour effet de retarder les versements dus.

Les dépenses destinées à la *santé* ont progressé de 1 million (+ 0,7 %). Des besoins financiers supplémentaires ont été requis par l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (investissements de remplacement) et par la clinique de Novaggio (hausse

de la contribution à des investissements), tandis que le contrôle du trafic des animaux et le domaine de la prévention et de la promotion de la santé ont connu une diminution de leurs besoins financiers.

Les dépenses du groupe de tâches *protection de l'environnement et aménagement du territoire* ont été inférieures de 20 millions à celles de l'année précédente (- 1,8 %). Ce recul est principalement imputable à la baisse enregistrée au titre du remboursement des recettes issues des taxes d'incitation sur les COV et le CO₂ (- 87 mio). Par contre, les dépenses ont augmenté pour l'élimination des déchets et des eaux usées (+ 15 mio) ainsi que pour la protection de la nature, qui a sollicité des moyens supplémentaires en faveur du Fonds suisse pour le paysage (+ 10 mio) et de nouveaux projets de revitalisation de cours d'eau (+ 17 mio). 17 millions supplémentaires ont également été requis au titre de la protection contre les dangers naturels et un million supplémentaire au titre de l'aménagement du territoire.

Enfin, les dépenses consacrées au groupe de tâches *économie* ont été inférieures de 88 millions à celles de l'année précédente. Ce recul marqué est lié au prêt de 100 millions accordé à la Société suisse de crédit hôtelier et que le Parlement avait inscrit au compte 2011 (mesures de lutte contre le franc fort). Corrigées de ce facteur spécial, les dépenses se sont accrues de 12 millions. Les dépenses requises en 2012 au titre de l'ordre économique, en particulier, ont progressé par rapport à l'année précédente (+ 17 mio). Cette hausse est notamment due à des transferts en provenance d'autres groupes de tâches effectués dans le cadre de diverses réorganisations de l'administration (notamment SFI, RegInfra). Par ailleurs, les effectifs de personnel de la Commission de la concurrence ont été augmentés (lutte contre le franc fort). Alors que les dépenses vouées à la promotion des exportations (+ 3 mio) et à l'économie forestière (+ 1 mio) ont été accrues, les dépenses destinées à l'énergie ont été réduites de 9 millions, notamment suite à la non-reconduction des mesures de stabilisation conjoncturelle et à des transferts.

31 Personnel

Par rapport au compte 2011, les charges de personnel se sont accrues de 137 millions au total (+ 2,8%). Cette évolution est principalement liée à la hausse des effectifs, de 255 équivalents temps plein, aux mesures salariales, aux mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA et aux prestations de l'employeur.

Personnel

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Charges de personnel | 4 923 | 5 278 | 5 060 | 137 | 2,8 |
| Charges de personnel financées par des crédits de personnel | 4 804 | 5 150 | 4 940 | 136 | 2,8 |
| Pouvoir législatif | 71 | 74 | 72 | 1 | 1,8 |
| Indemnités pour parlementaires | 36 | 38 | 36 | 0 | 0,9 |
| Charges de personnel | 35 | 36 | 35 | 0 | 1,1 |
| Autres charges de personnel | 0 | - | 0 | 0 | 0,0 |
| Pouvoir judiciaire | 135 | 141 | 138 | 3 | 2,2 |
| Rétribution des juges fédéraux | 38 | 40 | 39 | 2 | 4,0 |
| Charges de personnel | 96 | 99 | 98 | 1 | 1,6 |
| Autres charges de personnel | 1 | 2 | 1 | 0 | 0,0 |
| Pouvoir exécutif | 4 498 | 4 690 | 4 621 | 122 | 2,7 |
| Rétribution CF et ChF | 4 | 4 | 4 | 0 | 0,0 |
| Rétribution des commissions | 1 | 1 | 1 | 0 | 11,1 |
| Charges de personnel | 4 383 | 4 545 | 4 494 | 111 | 2,5 |
| Charges de personnel, personnel local DFAE | 54 | 69 | 60 | 6 | 11,4 |
| Autres charges de personnel | 56 | 70 | 61 | 5 | 8,9 |
| Crédits globaux et spéciaux | 51 | 193 | 57 | 5 | 9,9 |
| Crédits globaux | - | 54 | - | - | - |
| Cotisations de l'employeur, budgétisation globale | - | 72 | - | - | - |
| Prestations de l'employeur | 51 | 67 | 57 | 5 | 10,7 |
| Restructurations | 48 | 54 | 53 | 4 | 8,9 |
| Plan social | 7 | 7 | 4 | -3 | -37,3 |
| Congé de préretraite | 42 | 47 | 49 | 7 | 15,5 |
| Charges de personnel financées par des crédits de biens et services | 119 | 127 | 120 | 1 | 1,2 |
| Charges liées au personnel engagé temporairement | 119 | 127 | 120 | 1 | 1,2 |
| Dépenses de personnel | 4 945 | 5 278 | 5 070 | 125 | 2,5 |

Remarques:

- Crédits globaux: comprennent les crédits relatifs aux apprentis, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires universitaires et aux mesures salariales.
- Cotisations globales de l'employeur: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. Leur montant prévu au budget 2012 correspond donc à la valeur subsistant après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur en vertu de l'ordonnance régissant le versement de prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (OPRA): prestations complémentaires de l'employeur visées par l'OPRA, engagements des caisses de pensions, prestations en cas d'accident professionnel et d'invalidité professionnelle, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires visées à l'art. 88 OPers et rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif ont augmenté de 1,8% par rapport à l'année précédente. Cette progression correspond à peu près aux charges supplémentaires requises pour les mesures salariales et les mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA (majoration des cotisations d'épargne).

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire se sont accrues de 3 millions au total par rapport au compte 2011. Cette augmentation s'explique essentiellement par la création du Tribunal fédéral des brevets ainsi que par la transformation et l'extension du Ministère public de la Confédération.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, ont augmenté de 122 millions (+ 2,7 %) par rapport à 2011. Cette augmentation est imputable aux mesures salariales (+ 51,5 mio), à l'accroissement des postes, personnel local du DFAE compris (+ 52 mio) et aux mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA (+ 13 mio). Les autres charges de personnel se sont, elles aussi, accrues (+ 5 mio).

Evolution du nombre des postes

Les augmentations d'effectifs liées à des extensions et à des intensifications de tâches ont engendré une hausse de quelque 45 millions de la rétribution du personnel par rapport au compte 2011 (+ 255 équivalents temps plein). De ce montant, 5 millions environ ont été requis pour l'accroissement du personnel temporaire. Engagé pour assurer, à court terme, l'exécution de tâches extraordinaires ou pour remédier à des absences (par ex. en cas de congé maternité), ce type de personnel n'est pas pris en compte dans le total des postes. Les charges liées aux postes ne comprennent pas non plus le montant d'environ 6 millions lié à un changement structurel, à savoir le transfert de postes financés par le biais de fonds de tiers, désormais comptabilisés auprès du DFE (Agroscope). Les 34 millions restants concernent, en bonne partie, les augmentations de postes survenues au DFAE, pour le personnel local, au DFJP, pour le domaine de la migration (ODM) et le renforcement de la lutte contre la criminalité sur Internet (fedpol) et au DFF, pour la Centrale de compensation (CdC). Au DFE, les augmentations de postes ont été requises, principalement, pour les mesures de lutte contre le franc fort (SG et Comco) et pour la suppression de la procédure d'admission au service civil (ZIVI); au DETEC, elles l'ont été dans le domaine de l'environnement (OFEV). Les augmentations de postes restantes se répartissent de manière égale entre les différents départements. Ces accroissements de postes sont, pour moitié, compensés à l'interne et n'engendrent donc pas de charges supplémentaires d'un montant correspondant.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Les fonds provenant des *crédits globaux* budgétisés de manière centralisée par l'OPPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été attribués aux unités administratives en fonction des besoins. Ils sont compris dans les charges de personnel de ces unités.

Directement liées aux rétributions du personnel, les *cotisations de l'employeur* ont été comptabilisées de façon décentralisée auprès des unités administratives et intégrées dans leurs charges de personnel.

La hausse nette des *prestations de l'employeur*, pour un montant de 5 millions, est due à des charges supplémentaires requises au titre des départs volontaires à la retraite anticipée (contribution de l'employeur au financement des rentes transitoires, en vertu de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération [OPers]; + 6 mio) et aux suppléments de dépenses dans le domaine de l'invalidité professionnelle (+ 1 mio). En revanche, la diminution des prestations complémentaires de l'employeur versées en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers a engendré une baisse de charges (- 2 mio).

Restructurations

La hausse nette de 4 millions des dépenses au titre des restructurations est imputable aux congés de préretraite en vertu de l'art. 34 OPers. Les coûts en la matière, qui ont crû de 7 millions par rapport à l'année précédente, s'expliquent par l'augmentation du nombre des personnes ayant pris un congé de préretraite. En revanche, une baisse de charges de 3 millions a été enregistrée au titre des coûts de plans sociaux, car le nombre des personnes ayant pris une retraite sur la base d'un plan social a diminué.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services ou des crédits de subventionnement

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services se sont accrues de 1 million (+ 1,2 %). Cette évolution découle d'augmentations enregistrées par la ChF, le Tribunal administratif fédéral, le DFA, le DFI et le DFE.

Différence entre dépenses de personnel et charges de personnel

L'écart entre les dépenses de personnel et les charges de personnel s'explique, pour l'essentiel, par la dissolution de provisions constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les dépenses ont diminué de 40 millions, soit 4,2 %, par rapport au compte 2011. Il s'agit du premier recul enregistré depuis l'instauration, en 2001, d'un rapport financier sur le domaine des TIC. Il s'explique notamment par les mesures d'économies prises par le Conseil fédéral dans le cadre du programme de consolidation 2012–2013.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

| mio CHF | Compte | Budget | Compte | Ecart p. r. au C 2011 | |
|--|--------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2011 | 2012 | | 2012 | val. abs. |
| Compte de résultats | | | | | |
| Revenus | 43 | 33 | 42 | -1 | -2,3 |
| Revenus de prestations informatiques | 29 | 19 | 28 | -1 | -3,4 |
| Autres revenus | 14 | 14 | 14 | 0 | 0,0 |
| Charges | 1 094 | 1 203 | 1 080 | -14 | -1,3 |
| Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations) | 347 | 352 | 344 | -3 | -0,9 |
| Charges de biens et serv. et charges d'exploit. | 645 | 710 | 625 | -20 | -3,1 |
| Matériel informatique | 46 | 57 | 30 | -16 | -34,8 |
| Logiciels | 36 | 36 | 44 | 8 | 22,2 |
| Informatique, exploitation/entretien | 120 | 153 | 123 | 3 | 2,5 |
| Développement informatique, conseil, prestations de service | 244 | 254 | 225 | -19 | -7,8 |
| Télécommunication | 50 | 49 | 50 | 0 | 0,0 |
| Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations) | 149 | 161 | 153 | 4 | 2,7 |
| Amortissements | 102 | 141 | 111 | 9 | 8,8 |
| Compte des investissements | | | | | |
| Dépenses d'investissement | 96 | 111 | 82 | -14 | -14,2 |
| Investissements, systèmes informatiques | 46 | 58 | 35 | -11 | -23,9 |
| Investissements, logiciels | 49 | 53 | 46 | -3 | -6,1 |
| Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations) | 1 | 0 | 1 | 0 | 60,2 |
| Dépenses | 956 | 1 034 | 916 | -40 | -4,2 |
| Charges avec incidences financières | 860 | 923 | 834 | -26 | -3,0 |
| Dépenses d'investissement | 96 | 111 | 82 | -14 | -14,6 |

Les charges ont diminué de 14 millions, soit 1,3 %, par rapport au compte 2011, essentiellement pour les raisons suivantes:

- baisse de 19 millions des charges liées au développement, au conseil et aux prestations de service informatiques, due principalement à des remplacements et à des fusions de systèmes SAP à la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC, - 9 mio), à l'achèvement du programme de bureautique de la Confédération (- 7 mio) et à l'interruption du projet INSIEME de l'Administration fédérale des contributions (AFC, - 6 mio);
- baisse de 16 millions des dépenses liées à l'achat de matériel informatique à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT): grâce à l'achèvement de la migration sur Windows 7, les charges requises pour le remplacement de matériel informatique ont fléchi de 9 millions et, suite au changement de stratégie opéré dans le domaine des télécommunications dans le cadre de la nouvelle stratégie «réseau» de la Confédération, les charges d'acquisition de matériel ont reculé de 6 millions.

Ces baisses ont été accompagnées par une hausse modérée des charges suivantes:

- + 9 millions au titre des amortissements: cette augmentation résulte, d'un côté, de la hausse des amortissements pour le projet INSIEME à l'AFC (+ 10 mio) et pour les applications spécialisées à l'Office fédéral des routes (+ 6 mio) et, de l'autre, de la baisse des charges de l'OFIT (- 7 mio) découlant de la diminution des investissements et des amortissements spéciaux effectués l'année précédente;
- + 8 millions pour l'achat de logiciels à l'OFIT, requis essentiellement par les nouvelles commandes de logiciels de poste de travail effectuées par les bénéficiaires de prestations.

Si l'on examine l'évolution des charges par *catégorie*, on constate des mouvements contraires: tandis que les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont fléchi de 20 millions et les charges de personnel de 3 millions, les charges liées aux amortissements ont augmenté de 9 millions.

- La réduction des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations concerne principalement l'OFIT, dont le centre de solutions informatiques de Genève a été transféré à la CdC (43 postes à plein temps, soit environ 7 mio), laquelle devient ainsi un fournisseur de prestations interne du DFF, qui fournit des prestations informatiques exclusivement en matière d'applications spécialisées et pour ses propres besoins. Les dépenses de personnel du centre de solutions de la CdC ne sont donc plus comptabilisées avec les dépenses relevant des TIC.
- La diminution de 20 millions des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* résulte des facteurs suivants: baisse des charges liées au développement d'applications spécialisées (- 19 mio) et à l'achat de matériel informatique (- 16 mio), et hausse des charges requises pour l'achat de logiciels (+ 8 mio), des autres charges de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations (+ 4 mio) ainsi que des charges d'exploitation et de maintenance (+ 3 mio).

Les *revenus* des fournisseurs de prestations informatiques ont fléchi de 1 million par rapport au compte 2011 du fait que l'OFIT a fourni moins de prestations à des tiers externes.

Les *dépenses d'investissement* ont diminué de 14 millions (- 14,2 %), du fait de la baisse des dépenses au titre des investissements dans les systèmes informatiques (- 11 mio) et dans les logiciels activables (- 3 mio): l'OFIT a, en effet, réduit de 9 millions ses dépenses consacrées aux systèmes informatiques en renonçant à des investissements dans le plan d'urgence II, conformément à la nouvelle stratégie «réseau» de la Confédération, et en portant de 3 à 5 ans la durée d'utilisation de l'infrastructure serveurs dans le cadre du programme de consolidation 2012-2013, le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) a consacré 3 millions de moins au nouveau système de surveillance ISS (Interception System Schweiz) pour cause de retards, et l'AFC a consacré moins de ressources pour des logiciels liés au projet INSIEME.

Les dépenses en matière de TIC diminuent pour la première fois

Les *dépenses* ont diminué de 40 millions, soit 4,2 %, par rapport à l'année précédente. Elles se composent des charges avec incidences financières (834 mio) et des dépenses d'investissement (82 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en déduisant les charges sans incidences financières (111 mio) et les charges d'imputation des prestations (IP) des fournisseurs de prestations (135 mio). C'est la première fois, depuis l'instauration en 2001 d'un rapport financier sur le domaine des TIC, que les dépenses en la matière diminuent dans le compte d'État. Le budget faisait déjà état d'un recul de 26 millions par rapport à l'année précédente. Dans le compte 2012, les dépenses s'allègent de 14 millions supplémentaires.

Pour évaluer cette baisse, il faut tenir compte du fait que le Centre de solutions informatiques de Genève a été transféré de l'OFIT à la CdC, réduisant les dépenses en matière de TIC de 7 millions. Les dépenses ont par conséquent diminué de 33 millions, soit 3,6%. Cette évolution confirme, une fois de plus, l'efficacité des mesures d'économies décidées par le Conseil fédéral dans le domaine propre de l'administration. Positive du point de vue budgétaire, elle tient en grande partie à la mise en œuvre des mesures d'économies prévues par le programme de consolidation 2012-2013. Ces mesures continueront de modérer l'accroissement des dépenses en matière de TIC au cours des années à venir, contribuant ainsi à la consolidation du budget fédéral. Il est donc indispensable d'améliorer l'efficacité des TIC, les bases nécessaires à cet effet ayant été mises en place avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de l'ordonnance révisée sur l'informatique dans l'administration.

Imputation des prestations (IP) dans le domaine des TIC

Dans le domaine de l'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations font l'objet de processus séparés. Cela permet de répartir plus clairement les responsabilités et de créer une relation mandant-mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* – OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE et BAC – fournissent, en tant que centres de services, des prestations destinées notamment aux services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels. L'imputation des prestations a porté en 2012, sur un montant de 587 millions. L'OFIT et le CSI DFJP fournissent par ailleurs, dans une moindre mesure, des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (exemples: Swissmedic, fonds de compensation AVS, Publica, Institut Paul Scherrer, FINMA, cantons et communes). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations en matière de TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations, lesquels obtiennent des revenus assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration, sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations correspondent aux charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture de prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations en matière de TIC (423 mio). Viennent ensuite la BAC (330 mio), le CSI DFJP (94 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (56 mio). L'ISCECO du DFE ferme la marche (21 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs internes ou, avec l'accord de leur département, externes à l'administration. Les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de prestations en dehors de l'administration sont budgétisés en tant que crédits avec incidences financières, tandis que les moyens requis pour les prestations à acquérir au sein de l'administration sont budgétisés en tant que crédits IP. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations en matière de TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de ces prestations (charges IP) n'est pas indiquée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations correspondent aux charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations. Ces charges seraient sinon comptabilisées en double.

Gestion centralisée

Les crédits relevant des TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil fédéral ou l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) à titre de pilotage stratégique (à l'UPIC: réserve informatique de la Confédération, croissance des TIC au niveau de la Confédération et fonds d'investissement destinés aux services standards en matière de TIC).
- Départements: réserves informatiques et moyens financiers destinés à des projets dont le mode de réalisation (interne ou externe) n'a pas encore été décidé.

33 Trésorerie fédérale

L'exercice 2012 a été marqué par des taux d'intérêt exceptionnellement bas. Le rendement des emprunts fédéraux à 10 ans a passé temporairement sous la barre de 0,4 % et celui des créances comptables à court terme a même été négatif. Afin d'exploiter le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la Trésorerie fédérale a lancé des emprunts à long terme. Au total, des emprunts d'un montant de 7,8 milliards, assortis d'une durée moyenne de 17,6 ans et d'un taux moyen de 0,85 %, ont été placés. Parallèlement, le bas niveau des taux d'intérêt bas a permis de réaliser des agios plus élevés que prévu (près de 1 mrd).

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

| mio CHF | Compte | Compte | Compte | Ecart p. r. au C 2011 | |
|---|---------------|---------------|---------------|-----------------------|-------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | val. abs. | % |
| Total | 92 559 | 92 539 | 93 666 | 1 127 | 1,2 |
| Marché monétaire | 9 181 | 10 610 | 13 006 | 2 396 | 22,6 |
| Créances comptables à court terme | 9 181 | 10 610 | 13 006 | 2 396 | 22,6 |
| Crédits sur le marché monétaire/dettes à terme, La Poste | – | – | – | – | – |
| Ecoles polytechniques fédérales (EPF) | – | – | – | – | – |
| Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) | – | – | – | – | – |
| Marché des capitaux | 83 378 | 81 929 | 80 660 | -1 269 | -1,5 |
| Emprunts publics | 81 538 | 80 049 | 79 290 | -759 | -0,9 |
| Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) | 1 790 | 1 830 | 1 320 | -510 | -27,9 |
| Dettes à terme, autres | 50 | 50 | 50 | 0 | 0,0 |

Marché monétaire et marché des capitaux

La dette de la Confédération sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux s'est légèrement accrue par rapport à 2011 (+ 1,1 mrd). Cette hausse s'explique par le fait que les ressources de la Trésorerie fédérale ont dû être augmentées au cours du quatrième trimestre de 2012, afin de respecter l'échéance précoce d'emprunts (février 2013). En 2011, la dette sur le marché n'avait pas évolué de manière notable (recul net de 20 mio).

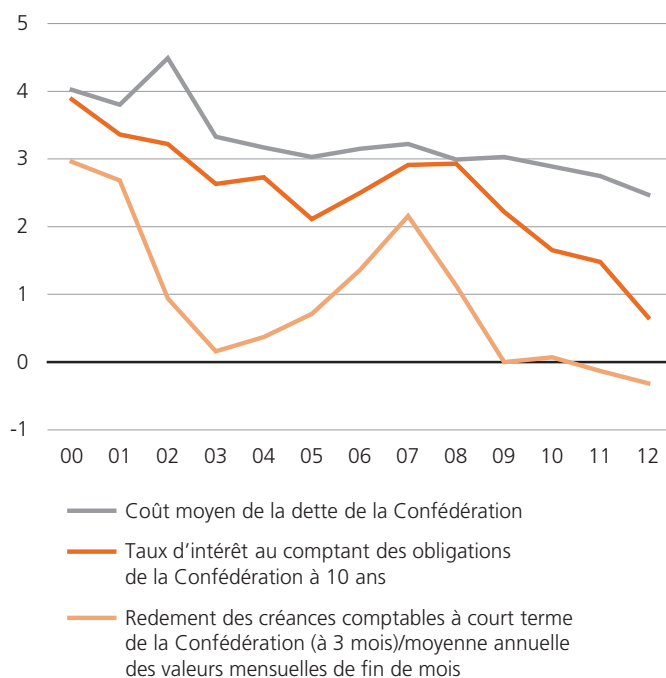
Durant l'exercice sous revue, la Trésorerie fédérale a émis 18 emprunts au total, par le biais de onze appels d'offres. Le choix s'est porté principalement sur des emprunts à long terme. Les emprunts affichent une durée moyenne de 17,6 ans (2011: 16 ans) et un rendement moyen de 0,85 % (2011: 1,87 %). Comme de coutume, les emprunts ont été émis le deuxième mercredi du mois et il n'y a pas eu d'appel d'offres en août. Trois nouveaux emprunts de base (échéances en 2024, 2037 et 2042) ont été lancés et le montant d'emprunts existants a été augmenté. Les augmentations permettent de constituer des emprunts successifs, volumineux et liquides, ce qui facilite le négoce sur le marché secondaire et améliore la formation des prix. Les emprunts de la Confédération lancés en novembre et en décembre 2011 ont été libérés en janvier 2012 alors que ceux émis en novembre et décembre 2012 n'ont été libérés qu'en janvier 2013. Compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'élève à 7,8 milliards en 2012, contre 6,1 milliards en 2011. Un emprunt de 8,6 milliards ayant été remboursé en juin, les emprunts en cours ont diminué de 0,8 milliard en 2012 (2011: réduction nette de 1,5 mrd). A fin

2012, 22 emprunts de la Confédération d'un montant nominal total de 79,3 milliards étaient en cours (fin 2011: 80,0 mrd). Trois de ces emprunts affichent un volume supérieur à 6 milliards et trois autres un volume supérieur à 5 milliards.

En raison du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt – le taux de l'emprunt fédéral à 10 ans a passé temporairement au-dessous de 0,4 % – les coupons des emprunts dont le montant a été augmenté ont été assortis d'un taux supérieur à celui du marché. Les emprunts ont ainsi été lancés à un prix supérieur au pair, d'où un agio considérable. L'agio encaissé lors de l'émission d'un prêt est amorti linéairement dans le compte de résultats au cours de la durée de ce dernier.

Le volume des fonds obtenus au moyen de créances comptables à court terme a augmenté de 2,4 milliards pour atteindre 13,0 milliards à la fin de l'année. Depuis la fin du mois d'août 2011, il est possible d'effectuer des souscriptions au-dessus du pair (de plus de 100 %) en ce qui concerne les créances comptables à court terme. En cas d'attribution au-dessus du pair, la rémunération est négative et la Confédération encaisse des intérêts sur les emprunts. Les acquéreurs de créances comptables à court terme recherchent la sécurité et sont, par conséquent, disposés à payer une sorte de prime d'assurance sous la forme d'intérêts négatifs. Les conditions particulières régnant sur le marché des swaps ont également accru la demande étrangère en créances comptables à court terme. Sur l'ensemble de l'exercice, le rendement des créances à court terme, exception faite d'une émission au pair, a été négatif.

Evolution du coût moyen de la dette en %



Le coût de la dette impliquant le paiement d'intérêts (ligne supérieure) réagit avec retard face au recul considérable des taux, étant donné que, sur un an, seul une faible partie de la dette est renouvelée.

Il n'y a pas eu de recours à des crédits à court terme (emprunts auprès de PostFinance compris) pour faire face à des variations à court terme du volume des liquidités.

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) n'a pas renouvelé ses placements à court terme arrivant à échéance et a augmenté d'autant le montant de son compte de dépôt auprès de l'AFF, en raison des taux d'intérêt. Les placements ont ainsi diminué de 510 millions pour s'établir à 1320 millions à fin 2012.

Les «Dettes à terme, autres» comprennent un placement à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux d'intérêt

Le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux ainsi que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent sur le coût moyen de la dette de la Confédération (sans les créances et les comptes de dépôt). A fin 2012, ce taux atteignait 2,47% (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), contre 2,75% l'année précédente. Le recul découle du niveau historiquement bas du rendement des emprunts lancés et du rendement négatif des émissions de créances comptables à court terme. Par ailleurs, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1^{er} mars 2012 la modification de la loi sur les banques destinée à régler le problème des établissements trop grands pour être mis en faillite («too big to fail»). Ainsi, la perception de droits de timbre sur les émissions d'emprunts et de créances comptables à court terme n'a plus cours depuis cette date.

Le calcul du coût moyen des emprunts inclut toutes les dettes contractées sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux» ci-dessus. A fin 2012, les dettes prises en compte dans le calcul du coût des emprunts s'élevaient à 93,7 milliards (2011: 92,5 mrd). Ce calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des coûts d'émission, y compris du droit de timbre d'émission (jusqu'à fin février 2012) ainsi que des commissions de remboursement sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps de taux d'intérêt.

Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale affichent des variations mensuelles atteignant plusieurs milliards. Afin de parer à ces mouvements, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale ou sur le marché. Pour les placements sur le marché, la Confédération s'assure que ses débiteurs présentent une parfaite solvabilité. Une large diversification est opérée afin d'éviter le cumul des risques. Les interventions de la Banque nationale suisse visant à maintenir un taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro a attiré beaucoup de liquidités sur le marché et il n'a guère été possible de placer à court terme les ressources de la Trésorerie, faute de demande. La majeure partie de ces ressources était placée auprès de la Banque nationale. A la fin de l'année, les ressources disponibles de la Trésorerie se montaient à 10,5 milliards (fin 2011: 7,3 mrd).

Les prêts octroyés au fonds de l'assurance-chômage ont diminué, passant de 6,0 milliards fin 2011 à 5,0 milliards fin 2012. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les réserves de trésorerie, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A fin 2011, les prêts en cours accordés aux CFF se montaient à 890 millions (2011: 590 mio).

Gestion des devises, produits dérivés

Les besoins en devises (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. Durant l'exercice sous revue, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2012, la Trésorerie fédérale a acquis 301 millions d'euros et 448 millions de dollars américains pour le compte des unités administratives. En décembre 2012, 49 millions de dollars américains supplémentaires ont été achetés, suite à l'augmentation des besoins. En revanche, 11,5 millions d'euros ont dû être vendus à fin 2012. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour des transactions spéciales de la Confédération a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues.

Dans le domaine des produits dérivés, les paiements nets d'intérêts avec incidences financières ont diminué en raison de contrats arrivés à échéance portant sur des swaps; ils sont

passés de 85 millions à 72 millions. La position de payeur net a diminué, passant de 2,2 milliards à fin 2011 à 1,5 milliard à fin 2012. En 2012, aucun swap de taux d'intérêt ou autre contrat de dérivés sur taux d'intérêt n'a été conclu. Des swaps de taux d'intérêt ont été conclus entre 1995 et 2005 afin d'établir un lien plus durable entre le bilan et les taux d'intérêt. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché négative des positions ouvertes a reculé à 198 millions du fait de la diminution de la position nette réservée aux swaps payeurs.

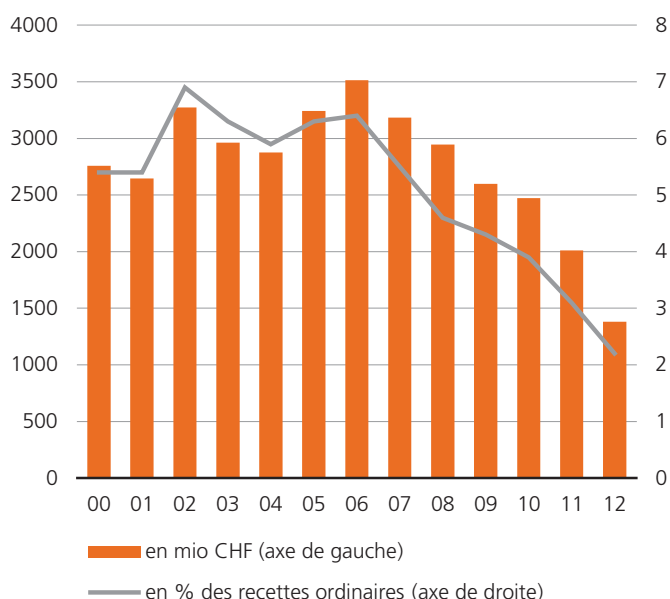
Ecart par rapport au budget

Compte tenu du très faible niveau des taux d'intérêt enregistré en 2011, une hausse de ces taux et, par conséquent, un agio relativement modeste (66 mio) ont été inscrits au budget 2012. Contrairement aux prévisions, les taux d'intérêt ont cependant continué de baisser en 2012 pour atteindre un plancher historique générant des agios substantiels dans le cas des augmentations d'emprunts (cf. encadré ci-dessous). Des agios d'un montant total de 968 millions ont été encaissés et les charges d'intérêts avec incidences financières ont diminué d'autant. Autrement dit, le compte de financement 2012 a été allégé d'un montant correspondant à celui des agios encaissés.

Pour chaque emprunt, l'agio obtenu est amorti de manière linéaire dans le compte de résultats pendant la durée de l'emprunt. Cet amortissement ne génère pas de charges ayant des incidences financières. Du fait des agios élevés, ces charges ont également dépassé considérablement le montant budgétisé.

Evolution de la charge d'intérêts nette

en mio et en % des recettes



Alors que les dépenses d'intérêts présentaient un niveau largement inférieur à celui de l'année précédente, les recettes d'intérêts sont restées pratiquement stables par rapport à 2011. La charge nette d'intérêts a donc été réduite, pour la 6^e fois consécutive, passant de 3,1 à 2,2 % des recettes ordinaires.

Agios, disagios et intérêts passifs

Lors de l'émission d'emprunts, le prix est indiqué en points de pourcentage de la valeur nominale. On parle d'agio si la valeur nominale est inférieure au cours du moment ou au cours d'émission et de disagio si elle leur est supérieure. Le prix d'émission en pour-cent de la valeur nominale d'un emprunt dépend du rapport entre la rémunération (coupon) et le niveau des intérêts du moment. Lors de l'émission d'un nouvel emprunt, un taux d'intérêt conforme au marché est utilisé. En d'autres termes, le coupon correspond au niveau des intérêts du moment. Le prix d'émission est par conséquent proche de la valeur nominale (ou de «100 %»). Dans le cas d'une augmentation, le coupon de l'emprunt est souvent largement supérieur ou inférieur au niveau des intérêts du moment, de sorte que le prix d'émission s'écarte parfois nettement de la valeur nominale. Si un emprunt assorti d'un coupon élevé est émis lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'acheteur doit payer un prix élevé et l'agio est substantiel.

Lorsque le coupon est bas durant une phase de taux d'intérêt élevés, l'inverse s'observe dans le cas de l'agio.

Exemple: en mars 2012, l'emprunt à 2,50 % émis en 2006 et arrivant à échéance en 2036 a été augmenté. Au moment de l'appel d'offres, le taux d'intérêt à 25 ans s'élevait à environ 1,20 %, c'est-à-dire à la moitié du taux du coupon de l'emprunt. Lors de l'appel d'offres, un prix d'émission de 127,05 % a été obtenu. En d'autres termes, l'acheteur verse, au moment de la libération, 127,05 % de la valeur nominale de l'emprunt, puis encaisse, pendant la durée résiduelle de ce dernier, un coupon de 2,50 %, coupon dont la valeur est élevée par rapport aux taux en vigueur. A l'échéance, seule une part de 100 % de la valeur nominale est remboursée à l'acheteur. Au final, le rendement et le taux de la charge d'intérêts de cette tranche d'augmentation s'élèvent à 1,19 %.

34 Charges de conseil

L'an dernier, la Confédération a consacré un montant de 230 millions pour des services de conseil, soit 5 millions de plus que l'année précédente. Près de la moitié de ce montant a été utilisé pour les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la santé et des routes nationales. Les dépenses effectives sont inférieures de 36 millions au montant prévu au budget 2012.

Charges de conseil

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 | |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Charges de conseil | 225 | 266 | 230 | 5 | 2,3 |
| Charges générales de conseil | 202 | 252 | 206 | 4 | 1,8 |
| Charges générales de conseil, consultants salariés | 17 | 7 | 15 | -1 | -9,1 |
| Commissions | 6 | 7 | 9 | 3 | 51,4 |
| Dépenses de conseil | 222 | 266 | 232 | 10 | 4,5 |

Les unités administratives ayant sollicité le plus de charges de conseil sont l'OFEN (46 mio, notamment pour SuisseEnergie), l'OFEV (29 mio, tâches d'exécution et de recherche), l'OFROU (20 mio, pour la recherche en matière de routes et de ponts) et l'OFSP (18 mio, préparation des dossiers politiques, prévention, recherche). En outre, les charges de conseil se répartissent sur plus de 100 postes de crédit dans toutes les unités administratives. C'est pourquoi seuls les principaux écarts par rapport à l'année précédente et au budget peuvent être commentés ici.

Les charges de conseil ont été supérieures au montant de 2011 à l'OFIT (+ 2,6 mio), à l'OFEV (+ 2,3 mio) et à l'OFEN (+ 2,1 mio). Elles l'ont également été, pour plus d'un million, à l'OFAS, à Agroscope, à la CTI et à l'OFSP. Les charges de conseil affichent, en revanche, un recul à l'OFROU (- 5,8 mio), au SG DDPS (- 1,9 mio), au SECO (- 1,2 mio) ainsi qu'à la Défense (- 1,1 mio) et à l'OFSP0 (- 1,0 mio).

Les charges de conseil effectives ont été inférieures de 36 millions (13,7%) au montant prévu au budget 2012. Les principaux écarts par rapport au budget 2012 (soldes de crédit) concernent les unités suivantes:

- Défense (8,7 mio), en raison de changements de priorités et d'abandons de projets;
- SER (4,2 mio), pour plusieurs crédits de subventionnement;
- OFAS (4,0 mio), notamment grâce à une campagne moins chère que prévu;
- OFFT (3,8 mio), en raison de retards ou de projets non mis en œuvre;
- SG DDPS (3,7 mio), en raison de retards et de changements de priorités.

Ces soldes de crédits doivent toutefois être abordés avec une certaine prudence. Une partie des charges de conseil est budgétisée par le biais de crédits comprenant d'autres éléments (par ex. enveloppes budgétaires d'unités GMEB, mesures individuelles). Au sein d'un même crédit, les fonds peuvent également servir à d'autres fins que le conseil, par exemple à financer des prestations de service externes ou d'autres charges de conseil. Par conséquent, le fait qu'une part de crédit n'ait pas été utilisée pour financer des charges de conseil ne signifie pas nécessairement qu'il existe un solde de crédit d'un montant correspondant.

Délimitation des charges de conseil

Les charges de conseil englobent les prestations de service

- *dont le bénéficiaire est la Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- *qui contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération* (élargissement de la base des connaissances, réaménagement des processus et de l'organisation, soutien des tâches de mise en œuvre de programmes, etc.). Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

35 Relations publiques

L'évolution des coûts dans le domaine des relations publiques à la Confédération se résume en deux mots: stabilité et sensibilisation aux coûts. Ainsi, malgré des exigences en hausse et l'apparition de nouveaux médias, les départements maîtrisent leurs coûts de communication.

Coûts de relations publiques par domaine d'activités

| mio CHF | Compte 2011 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Total des coûts | 79,7 | 80,6 | 1,0 | 1,2 |
| Service de presse et d'information | 29,4 | 29,9 | 0,5 | 1,7 |
| Information directe | 41,6 | 41,7 | 0,1 | 0,2 |
| Campagnes et informations liées aux votations | 8,7 | 9,1 | 0,4 | 4,0 |

Les coûts des départements et de la Chancellerie fédérale (y c. les coûts, comptabilisés séparément, de la RFA, du Bureau de l'intégration DFAE/DFE et du fonds d'infrastructure) en matière de relations publiques se sont élevés, en 2012, à 80,6 millions, soit 1,0 million ou 1,2 % de plus que l'année précédente. La part des coûts de relations publiques représente 0,1 % des dépenses totales de la Confédération. Les coûts de personnel et de biens et services requis pour les activités liées aux relations publiques couvrent les dépenses pour l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), pour le service de presse et d'information ainsi que pour les campagnes et les informations liées aux votations.

Affectation

Sur le total des coûts, 29,9 millions (37 %) ont été affectés au domaine *service de presse et d'information*, 41,7 millions (51,7 %) à l'*information directe* et 9,1 millions (11,3 %) aux *campagnes de prévention et informations liées aux votations*. Les coûts sont restés à peu près stables pour le service de presse et d'information ainsi que dans le domaine de l'information directe. Pour les campagnes et les informations liées aux votations, les coûts ont légèrement progressé.

Types de coûts

Les charges liées aux *coûts de personnel* pour 302 postes à plein temps (contre 294 l'année précédente) totalisent 51,2 millions (63,5 % des coûts totaux), soit 1,7 million de plus que l'année précédente (+ 3,5%). Convertie en postes à plein temps, la hausse s'élève à environ 2,7%. Les *coûts de biens et services* se montent à 29,4 millions (36,5 % des coûts totaux), soit 0,7 million ou 2,5 % de moins que l'année précédente. Comme les années précédentes, la part des prestations propres a augmenté.

Activités des départements

Les coûts de relations publiques de la *Chancellerie fédérale* ont augmenté de 0,2 million par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 8,9 millions. Cette croissance s'explique en premier lieu par les dépenses supplémentaires liées aux analyses VOX portant sur les votations populaires, l'année 2012 ayant, en effet, connu quatre votations contre seulement une en 2011. L'indemnisation des prestations de l'Agence télégraphique suisse (3,1 mio) a constitué le principal poste de charges.

Coûts de relations publiques par domaine d'activités et unité organisationnelle

| mio CHF | Total compte 2012 | ChF | | | | |
|---|-------------------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | | ChF | DFAE | DFI | DFJP | DDPS |
| Total | 80,6 | 8,9 | 7,2 | 12,9 | 4,2 | 13,5 |
| Service de presse et d'information | 29,9 | 4,5 | 1,9 | 3,6 | 2,4 | 4,7 |
| Information directe | 41,7 | 4,2 | 5,3 | 3,3 | 1,8 | 8,7 |
| Campagnes et informations liées aux votations | 9,1 | 0,3 | – | 6,0 | 0,1 | 0,1 |

| suite mio CHF | DFF | DFE | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| | | DFE | DETEC | BI | RFA | FI |
| Total | 10,7 | 10,3 | 10,6 | 0,8 | 0,8 | 0,6 |
| Service de presse et d'information | 3,3 | 4,3 | 4,7 | 0,2 | 0,2 | – |
| Information directe | 6,0 | 5,2 | 5,5 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Campagnes et informations liées aux votations | 1,4 | 0,8 | 0,4 | 0,0 | – | – |

BI = bureau de l'intégration DFAE/DFE
FI = Fonds d'infrastructure

Coûts de relations publiques par unité organisationnelle, en comparaison avec l'année précédente

| mio CHF | Total compte 2011 | | Total compte 2012 | | Ecart p. r. à 2011 | |
|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|--------------------|------------|
| | val. abs. | % | val. abs. | % | val. abs. | % |
| Total | 79,7 | 100,0 | 80,6 | 100,0 | 1,0 | 1,2 |
| ChF | 8,7 | 11,0 | 8,9 | 11,1 | 0,2 | 2,5 |
| DFAE | 8,3 | 10,4 | 7,2 | 8,9 | -1,1 | -13,2 |
| DFI | 12,4 | 15,5 | 12,9 | 16,0 | 0,6 | 4,5 |
| DFJP | 4,1 | 5,2 | 4,2 | 5,3 | 0,1 | 2,4 |
| DDPS | 12,6 | 15,8 | 13,5 | 16,7 | 0,9 | 6,8 |
| DFF | 9,3 | 11,6 | 10,7 | 13,3 | 1,5 | 16,0 |
| DFE | 10,3 | 12,9 | 10,3 | 12,8 | 0,1 | 0,6 |
| DETEC | 11,8 | 14,8 | 10,6 | 13,1 | -1,2 | -10,4 |
| BI | 0,9 | 1,1 | 0,8 | 1,0 | -0,1 | -8,2 |
| RFA | 0,6 | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,2 | 25,8 |
| FI | 0,7 | 0,9 | 0,6 | 0,8 | -0,1 | -12,2 |

BI = Bureau de l'intégration DFAE/DFE
FI = Fonds d'infrastructure

En 2012, le DFAE a dépensé 7,2 millions au total pour les relations publiques (- 1,1 mio ou - 13,2 %). La DDC a enregistré une réduction de coûts d'environ 1,3 million, après avoir connu une hausse des charges de communication en 2011, année de son 50^e anniversaire. Les coûts de personnel du DFAE ont progressé d'environ 0,2 million.

Les dépenses du DFI en matière de relations publiques se sont élevées à 12,9 millions (+ 0,6 mio). Comparée à l'année précédente, la communication du DFI a été fortement marquée, en 2012, par les votations fédérales (réseaux de soins intégrés «Managed Care», jeunesse + musique, protection contre le tabagisme passif). À l'OFAS, les coûts ont grimpé (+ 0,6 mio) en raison des programmes «Jeunes et violence» et «Jeunes et médias».

Avec un montant de 4,2 millions, les coûts de relations publiques du DFJP sont restés pratiquement inchangés (+ 0,1 mio). Les dépenses supplémentaires sont liées, avant tout, aux postes à temps partiel qui ont été repourvus. Avec un total de 3,7 millions, les coûts de personnel sollicitent 86 % des coûts totaux de relations publiques. La majeure partie (63 %) de ces coûts a été requise pour l'information des médias et des citoyens sur des thèmes comme la migration, la police et la justice.

En 2012, le DDPS a été une nouvelle fois le département ayant sollicité la plus grande part des coûts totaux de relations publiques. Il y a consacré 13,5 millions, ce qui correspond à une hausse de 0,9 million (+ 6,8 %). Les coûts de biens et services ont progressé de 0,6 million, en raison notamment de nouveaux instruments de communication utilisés par l'OFPP et swisstopo. Dans le secteur de la défense, les coûts de personnel et les effectifs sont restés inchangés (environ 37 postes à plein temps) tandis que les coûts de biens et services ont augmenté de 8,0 %.

Les relations publiques du DFF ont été marquées, en 2012, par l'année présidentielle. La demande en informations relatives aux questions internationales financières et fiscales étant resté

forte, les services de la communication ont été davantage sollicités, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts de personnel au Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et au SG DFF. Les coûts totaux se sont accrus de 1,5 million, pour atteindre 10,7 millions (+ 16 %). Les coûts de personnel ont augmenté de 11,8 % pour s'établir à 8,1 millions. Après avoir fortement reculé en 2011, les coûts de biens et services ont retrouvé le niveau des années précédentes avec un montant de 2,6 millions.

En 2012, les dépenses de relations publiques du DFE ont atteint 10,3 millions, restant ainsi pratiquement stables par rapport à 2011 (+ 0,6 %). Les coûts de personnel ont reculé de 4,6 % pour s'établir à 7,4 millions, en raison de pourcentages de postes non repourvus au SG DFE et au SECO, tandis que les coûts de biens et services se sont accrus de 13 %, pour s'établir à 2,9 millions. Cette hausse est notamment liée au rapport agricole et aux films sur la formation professionnelle, initiatives lancées par respectivement l'OFAG et l'OFFT.

Les dépenses de relations publiques du DETEC ont considérablement diminué en 2012. Elles se sont chiffrées à 10,6 millions (- 1,2 mio, soit - 10,4 %). Les coûts de personnel ont crû de 2,5 %, pour atteindre 6,5 millions. Les coûts de biens et services ont accusé un net recul de 25,4 %, soit de 1,4 million. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des coûts de biens et services de l'OFT en matière d'information concernant les chantiers et la construction de routes. L'ARE a enregistré une légère hausse des coûts de communication en raison des votations relatives à l'initiative sur les résidences secondaires et à la loi sur l'aménagement du territoire.

Les coûts de relations publiques du Bureau de l'intégration DFAE/DFE et du fonds d'infrastructure ont fléchi, en 2012, respectivement de 8,2 % et de 12,2 %, tandis que ceux de la Régie fédérale des alcools ont progressé de 25,8 % en raison du 125^e anniversaire de la RFA.

Par rapport au compte 2011, les charges globales des unités GMEB ont augmenté de 65 millions, soit 1 %. Ces charges supplémentaires ont été requises pour financer de nouvelles tâches et assurer l'entretien des infrastructures. Dans le domaine propre, la croissance est deux fois plus élevée en raison, notamment, de la forte hausse des charges de personnel (+ 4 %). Les revenus de fonctionnement ont diminué notamment suite à la réduction du parc immobilier d'armasuisse. La constitution de réserves a, une nouvelle fois, fortement progressé (+ 35 %).

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

| mio CHF | Compte 2011 | Budget 2012 | Compte 2012 | Ecart p. r. au C 2011 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|---------------|
| Compte de résultats | | | | | |
| Revenus ordinaires | 2 479 | 2 258 | 2 416 | -63 | -2,5 |
| Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 2 251 | 2 124 | 2 220 | -31 | -1,4 |
| Patentes et concessions | 30 | 30 | 30 | 0 | 0,0 |
| Autres revenus | 198 | 104 | 166 | -32 | -16,1 |
| Charges ordinaires | 5 438 | 5 667 | 5 503 | 65 | 1,2 |
| Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 4 039 | 4 160 | 4 130 | 91 | 2,3 |
| Charges de transfert | 1 342 | 1 417 | 1 367 | 25 | 1,9 |
| Autres charges | 57 | 90 | 6 | -51 | -89,8 |
| Revenus extraordinaires | - | 634 | 738 | 738 | - |
| Compte des investissements | | | | | |
| Recettes d'investissement ordinaires | 40 | 35 | 33 | -7 | -16,6 |
| Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.) | 25 | 33 | 32 | 7 | 29,9 |
| Remboursement de prêts et de participations | 15 | 3 | 1 | -14 | -91,2 |
| Dépenses d'investissement ordinaires | 2 612 | 2 729 | 2 675 | 63 | 2,4 |
| Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.) | 1 589 | 1 625 | 1 575 | -14 | -0,9 |
| Contributions à des investissements | 170 | 177 | 172 | 2 | 1,3 |
| Autres investissements | 854 | 928 | 928 | 74 | 8,7 |
| Dépenses d'investissement extraordinaires | 850 | - | - | -850 | -100,0 |

Remarque:

- Présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

- Pour faciliter la comparaison, les chiffres de 2011 sont indiqués abstraction faite de la Centrale des voyages de la Confédération.

Évolution du compte de résultats et du compte des investissements

Les *revenus ordinaires* des 21 unités GMEB ont atteint 2416 millions, soit 2,5 % ou 63 millions de moins qu'en 2011. Cette baisse est imputable, pour moitié, aux *revenus de fonctionnement* (- 31 mio) et aux *autres revenus* (- 32 mio). Les recettes de *patentes et de concessions*, en revanche, se sont maintenues à leur niveau de l'année précédente. La baisse des *revenus de fonctionnement* tient, d'une part, à l'augmentation de la part avec incidences financières (+ 24 mio; + 7%) et, de l'autre, à la baisse de l'imputation des prestations (- 46 mio; - 3%) et de la part sans incidences financières (- 10 mio; - 17%).

- Les revenus avec incidences financières, qui s'élèvent à 384 millions, représentent un sixième environ des revenus de fonctionnement. Leur accroissement (+ 16 mio) concerne, pour deux tiers, la Centrale de compensation (CdC). Ils résultent de remboursements de frais effectués par le fonds de compensation et d'une hausse des recettes de la caisse d'allocations familiales de la Confédération et de l'assurance facultative. Les autres revenus supplémentaires émanent de l'Office fédéral de la communication (+ 4 mio.), suite à la vente aux enchères des fréquences de téléphonie mobile, et de l'Organe d'exécution du service civil (+ 4 mio), au titre des indemnités

versées aux établissements d'affectation pour les jours de service civil effectués.

- Plus de 80 % des revenus de fonctionnement (1789 mio) proviennent de l'imputation interne des prestations (IP). Leur évolution a été surtout marquée par la baisse des revenus d'armasuisse Immobilier, qui a réduit son parc immobilier (- 39 mio) et des fournisseurs de prestations en matière de TIC (- 10 mio).
- Les revenus sans incidences financières (46 mio) représentent à peine 2 % des revenus de fonctionnement. Leur baisse est essentiellement due à une diminution des gains d'appréciation d'armasuisse Immobilier.

La baisse des *autres revenus* s'explique essentiellement par l'achèvement de tronçons de routes nationales selon l'ancien droit. Les cantons ont effectué moins de transferts de propriété en faveur de la Confédération que l'année précédente. En conséquence, l'Office fédéral des routes (OFROU) a vu ses revenus fléchir de 125 millions. Cette baisse a été partiellement compensée par une croissance plus forte de la circulation monétaire (+ 33 mio) et par la réduction au bilan (+ 57 mio) de la provision constituée par Swissmint à ce titre.

Les *charges ordinaires* des unités GMEB se sont accrues de 1 % par rapport à 2011, pour atteindre 5503 millions. Celles du domaine propre (*charges de fonctionnement*, enveloppe budgétaire) ont augmenté de 91 millions (+ 2,3 %). Comme l'année précédente, elles ont représenté quelque 30 % des charges propres de la Confédération (hors charges d'armement). Elles comprennent les éléments suivants: charges de personnel (875 mio; 22 %), charges de biens et services et charges d'exploitation (1522 mio; 37 %) et amortissements (1700 mio; 41 %).

- Les charges de personnel ont progressé de 35 millions (+ 4 %), principalement pour les raisons suivantes: à la CdC, augmentation temporaire des effectifs requis pour la création d'une division informatique et l'intégration du centre de solutions de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et pour le traitement du nombre croissant de cas et l'accomplissement de nouvelles tâches dans le cadre de la mise en œuvre de la 6^e révision de l'AI (+ 11 mio); inscription au compte de résultats des projets d'Agroscope financés par des fonds de tiers (+ 10 mio); OFROU: mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau des routes nationales et de la loi sur le CO₂ dans le domaine des voitures de tourisme (+ 4 mio); progression de la demande de prestations à l'Office fédéral de métrologie, à l'Office fédéral du sport, au Centre de services informatiques du DFJP et à l'Organe d'exécution du service civil (+ 10 mio). Ces charges supplémentaires sont en grande partie contrebalancées par des revenus supplémentaires.
- Les charges de biens et services et les charges d'exploitation progressent de 43 millions (+ 3 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des charges de l'OFROU pour l'exploitation des routes nationales (+ 22 mio), de l'Office fédéral de la protection de la population pour la reprise des systèmes informatiques de la CENAL, cédés par la Base d'aide au commandement de l'armée, et pour des éléments du pilotage central POLYALERT, qui restent la propriété de la Confédération et figurent désormais dans les charges propres (+ 10 mio), d'armasuisse Immobilier pour la remise en état de biens immobiliers et pour des prestations externes (+ 5 mio), de l'Office fédéral du sport (+ 3 mio) et d'agroscope (+ 3 mio) pour des prestations de base spécifiques aux utilisateurs, l'exploitation et l'entretien du système informatique.
- Les amortissements augmentent de 11 millions (+ 1 %) par rapport à l'année précédente. Deux évolutions divergentes en sont la cause: d'une part, l'augmentation des amortissements de l'OFROU concernant le réseau de routes nationales (+ 9 mio) et les logiciels utilisés (6 mio) et, d'autre part, baisse des amortissements effectués par les fournisseurs de prestations en matière de TIC (- 4 mio).

Les *charges de transfert* augmentent de 25 millions (+ 2 %) par rapport à l'année précédente. Ces charges supplémentaires sont liées, en majeure partie, aux réévaluations effectuées par l'OFROU dans le domaine des transferts (+ 13 mio) et aux contributions versées par l'Office fédéral de l'aviation civile pour des mesures de promotion de la sécurité destinées à des tiers (+ 17 mio).

Les *autres charges* baissent de 51 millions (- 90 %). La principale cause de cette baisse réside dans le fait que Swissmint n'a pas eu à constituer de provisions au titre de la circulation monétaire, dont la croissance a été moins forte par rapport à l'année précédente.

Les *recettes d'investissement ordinaires* diminuent de 7 millions par rapport à 2011. D'un côté, les ventes d'armasuisse Immobilier, comptabilisées dans le domaine propre, ont augmenté de 7 millions; de l'autre, toutefois, les remboursements destinés à l'Office fédéral de l'aviation civile pour les prêts que celui-ci a consentis à des aéroports nationaux ou régionaux et à des aérodromes ont fléchi de 14 millions par rapport à l'année précédente.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* se sont accrues de 63 millions par rapport à 2011, mais reculent de 14 millions dans le domaine propre. Elles ont fléchi à l'OFROU (- 49 mio) et à l'OFIT (- 9 mio), mais ont progressé chez armasuisse Immobilier (+ 44 mio). La hausse de 2 millions des *contributions à des investissements* est due à l'OFROU, qui a majoré ses contributions en faveur des routes principales. Les *autres investissements* affichent une augmentation très nette (74 mio; + 9 %) en raison de la hausse de l'apport effectué par l'OFROU au fonds d'infrastructure.

Évolution des effectifs de personnel

L'effectif moyen annuel du personnel des unités GMEB s'est accru par rapport à 2011, pour atteindre 5695 postes équivalents plein temps (+ 31 EPT). Cette augmentation découle, notamment, des changements suivants:

- OFROU (+ 20 EPT): postes supplémentaires requis pour l'exécution de nouvelles tâches (notamment la mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau des routes nationales et des sanctions infligées pour assurer la tenue des objectifs en matière d'émissions de CO₂);
- CdC (+ 11 EPT): postes supplémentaires requis pour répondre à l'augmentation de la charge de travail (demandes de rentes et de renseignements), assumer de nouvelles tâches dans le cadre de la mise en œuvre de la 6^e révision de l'AI et, à titre temporaire, pour mettre en place la division informatique.

Le transfert, de l'OFIT à la CdC, du centre de solutions de Genève (40 EPT) n'a pas eu de répercussion en termes d'effectifs.

Évolution des réserves

En 2012, de nouvelles réserves affectées ont été constituées pour un montant de 110 millions, tandis que d'autres réserves ont été dissoutes à hauteur de 61 millions. Au final, les réserves ont donc fortement augmenté, pour atteindre 185 millions fin 2012 (+ 35 %). Elles se répartissent entre 18 des 21 unités GMEB et concernent majoritairement l'OFROU (86 mio; 47 %). En 2012, aucune réserve générale n'a été constituée, et seul swisstopo en a dissout pour un montant de 50 000 francs. Au 31 décembre 2012, 14 unités GMEB sur 21 disposaient de réserves générales pour un total de 40 millions.

Réserves générales et réserves affectées GMEB

| mio CHF | réserves générales GMEB 2012 | | | | réserves affectées GMEB 2012 | | | |
|-----------------|------------------------------|--------------|-------------|----------------|------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| | état 1.1. | constitution | dissolution | état 31.12. | état 1.1. | constitution | dissolution | état 31.12. |
| Total | 39,7 | - | -0,0 | 39,7 | 136,7 | 109,5 | -61,4 | 184,9 |
| 285 IT DFAE | 1,2 | - | - | 1,2 | 2,3 | 2,0 | - | 4,3 |
| 307 BN | - | - | - | - | 1,0 | 1,1 | -0,6 | 1,5 |
| 311 MétéoSuisse | 1,2 | - | - | 1,2 | 5,7 | 2,8 | - | 8,5 |
| 414 METAS | 1,7 | - | - | 1,7 | 0,8 | - | -0,8 | - |
| 485 CSI-DFJP | 3,4 | - | - | 3,4 | 5,2 | 1,3 | -2,8 | 3,7 |
| 504 OFSPO | 3,0 | - | - | 3,0 | - | - | - | - |
| 506 OFPP | 1,8 | - | - | 1,8 | 0,1 | 0,5 | -0,1 | 0,5 |
| 542 ar Sci+T | 1,1 | - | - | 1,1 | 3,3 | 0,7 | -1,5 | 2,4 |
| 543 ar Immo | 10,0 | - | - | 10,0 | 73,8 | - | -34,1 | 39,7 |
| 570 swisstopo | 2,7 | - | -0,0 | 2,7 | 4,6 | 2,5 | -2,3 | 4,8 |
| 602 CdC | - | - | - | - | 3,1 | - | -0,8 | 2,4 |
| 603 Swissmint | - | - | - | - | 0,2 | 0,9 | -0,2 | 0,9 |
| 609 OFIT | 10,0 | - | - | 10,0 | 24,5 | 7,2 | -14,0 | 17,7 |
| 710 Agroscope | - | - | - | - | 2,1 | - | -1,4 | 0,7 |
| 735 ZIVI | 0,7 | - | - | 0,7 | 2,6 | - | - | 2,6 |
| 740 SAS | 0,3 | - | - | 0,3 | 0,6 | 0,6 | -0,0 | 1,1 |
| 785 ISCeco | - | - | - | - | 2,0 | 2,6 | -1,8 | 2,7 |
| 803 OFAC | 2,0 | - | - | 2,0 | 1,7 | - | -0,1 | 1,6 |
| 806 OFROU | - | - | - | - | 2,2 | 86,0 | - | 88,2 |
| 808 OFCOM | 0,5 | - | - | 0,5 | 1,2 | 1,4 | -1,1 | 1,5 |

Une unité GMEB peut constituer des *réserves générales* si elle peut prouver qu'elle a travaillé de manière particulièrement économique et efficace. Le montant de telles réserves est limité à 10 millions ou à 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Elles doivent être utilisées dans le cadre des objectifs fixés par le mandat de prestations.

Des *réserves affectées* peuvent être constituées à partir de soldes de crédits destinés au financement de projets planifiés, mais non achevés à la fin de l'année. Ces réserves ne peuvent être employées qu'en fonction de leur affectation originelle, faute de quoi elles sont dissoutes.

Développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

Le Conseil fédéral a pris, le 4 mai 2011, une décision de principe sur la poursuite du développement de la gestion administrative et a arrêté, le 16 décembre 2011, le mandat de projet NMG détaillé. La planification et la gestion budgétaires seront davantage axées sur l'évolution à moyen terme des dépenses et des finances. La budgétisation sera complétée par des objectifs annuels en matière de prestations et d'efficacité («performance budgeting»). Le nouveau modèle de gestion vise à développer le dialogue avec le Parlement en matière de planification et à renforcer le rôle de celui-ci dans le pilotage des prestations, tout en maintenant l'actuelle répartition des compétences entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif dans les questions de planification et de fiscalité.

Le NMG repose, pour l'essentiel, sur les nouveaux éléments de planification et de gestion suivants:

- un budget complété d'un plan intégré des tâches et des finances (PITF);
- des enveloppes budgétaires pour le domaine propre et des objectifs ciblés, en matière de prestations et d'efficacité, assignés aux groupes de prestations fournis par les unités administratives;
- des contrats de prestations entre départements et offices pour relier les priorités politiques et les objectifs opérationnels annuels en matière de coûts, de prestations et de projets.

A l'avenir, les principes relatifs à la marge de manœuvre et aux incitations seront fondés, pour toutes les unités administratives, sur le modèle GMEB existant. Le modèle de l'enveloppe budgétaire sera maintenu, de même que la possibilité de constituer des réserves, d'effectuer des dépassements de crédits en cas de revenus supplémentaires issus des prestations et de procéder à des reports de crédit facilités.

Elaboré en 2013, le message sur le NMG fera l'objet d'une consultation préalable auprès des commissions parlementaires concernées. Le NMG est une mesure issue du programme de la législature 2011–2015. Son lancement est prévu pour le 1^{er} janvier 2016.

Supérieur à celui du compte de financement (+ 0,4 mrd), le solde du compte de résultats est lié, avant tout, à l'appréciation de participations. Répartis sur la durée concernée, les agios enregistrés au compte de résultats diminuent toutefois d'autant. L'écart entre les dépenses d'investissement et les amortissements et réévaluations portés au compte de résultats est relativement faible et reflète la stabilité du volume des investissements effectués par la Confédération.

Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

| Compte de financement | Compte 2012 | Compte de résultats | Compte 2012 | Difference |
|--|----------------|---|----------------|---------------|
| mio CHF | | | | |
| Solde de financement | 2 000 | Résultat annuel | 2 443 | 444 |
| Solde de financement ordinaire | 1 262 | Résultat ordinaire | 1 705 | 444 |
| Recettes ordinaires | 62 997 | Revenus ordinaires | 64 041 | 1 044 |
| Recettes fiscales | 58 788 | Revenus fiscaux | 58 288 | -500 |
| Patentes et concessions | 938 | Patentes et concessions | 995 | 57 |
| Autres recettes courantes | 1 721 | Autres revenus | 1 852 | 131 |
| Recettes d'investissement | 222 | | | -222 |
| Recettes financières | 1 328 | Revenus financiers | 2 842 | 1 514 |
| Recettes de participations | 867 | Augmentation des valeurs de mise en équivalence | 2 285 | 2 285 |
| Autres recettes financières | 461 | Autres revenus financiers | 557 | 96 |
| | | Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers | 64 | 64 |
| Dépenses ordinaires | 61 736 | Charges ordinaires | 62 336 | 601 |
| Dépenses propres | 9 940 | Charges propres | 12 304 | 2 364 |
| Dépenses de personnel | 5 070 | Charges de personnel | 5 060 | -10 |
| Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation | 3 873 | Charges de biens et services et charges d'exploitation | 4 029 | 156 |
| Dépenses d'armement | 997 | Charges d'armement | 997 | - |
| | | Amortissement immobilis. corp. et incorporelles | 2 218 | 2 218 |
| Dépenses de transfert courantes | 42 882 | Charges de transfert | 47 332 | 4 450 |
| Parts de tiers aux recettes de la Confédération | 8 687 | Parts de tiers aux revenus de la Confédération | 8 687 | - |
| Indemnités à des collectivités publiques | 1 036 | Indemnités à des collectivités publiques | 1 015 | -21 |
| Contributions à de propres institutions | 3 093 | Contributions à de propres institutions | 3 093 | - |
| Contributions à des tiers | 14 594 | Contributions à des tiers | 14 619 | 25 |
| Contributions aux assurances sociales | 15 472 | Contributions aux assurances sociales | 15 399 | -73 |
| | | Réévaluation contributions à des investissements | 4 101 | 4 101 |
| | | Réévaluation prêts et participations | 417 | 417 |
| Dépenses financières | 1 906 | Charges financières | 2 664 | 758 |
| Dépenses d'intérêts | 1 736 | Charges d'intérêts | 2 406 | 670 |
| Autres dépenses financières | 171 | Réduction de valeurs de mise en équivalence | - | - |
| | | Autres charges financières | 258 | 88 |
| | | Apport à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers | 37 | 37 |
| Dépenses d'investissement | 7 007 | | | -7 007 |
| Immobilisations corporelles et stocks | 2 359 | | | -2 359 |
| Immobilisations incorporelles | 47 | | | -47 |
| Prêts | 480 | | | -480 |
| Participations | 20 | | | -20 |
| Contributions à des investissements | 4 101 | | | -4 101 |
| Recettes extraordinaires | 738 | Revenus extraordinaires | 738 | - |
| Dépenses extraordinaires | - | Charges extraordinaires | - | - |

La différence entre le résultat ordinaire du compte de financement et celui du compte de résultats s'élève à 444 millions. Elle se répartit comme suit entre les groupes de comptes:

Ecart entre recettes et revenus (+ 1044 mio)

En raison de la majoration des provisions constituées pour honorer les créances de remboursement encore attendues au titre de l'impôt anticipées, les *revenus fiscaux* sont inférieurs de 500 millions aux recettes fiscales. Ces provisions s'élèvent désormais à 8,7 milliards.

La différence de + 57 millions au titre des *patentes et concessions* découle de la réduction de la provision constituée pour la circulation monétaire. Le montant de la provision est réexaminé tous les cinq ans. Il atteint actuellement 2 milliards.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 131 millions par rapport au compte de financement résulte, avant tout, de l'inscription à l'actif de prestations propres et de biens d'investissement (57 mio), de l'inscription à l'actif de parts cantonales aux routes nationales mises en service (19 mio) ainsi que de la vente d'immeubles et de bien-fonds (34 mio). Outre les postes mentionnés, il convient de tenir également compte de diverses régularisations relatives à l'enregistrement par exercice des revenus: asile (1 mio), immobilier (18 mio), divers (2 mio).

Les recettes de la *vente de biens d'investissement* pour un montant de 222 millions, qui ne sont enregistrées comme revenus qu'à concurrence de la différence avec la valeur comptable la plus basse, sont comptabilisées au titre des autres revenus.

L'écart de 1514 millions enregistré au titre des *revenus financiers* résulte principalement de l'appréciation des participations importantes (augmentation des valeurs de mise en équivalence, cf. tome 3, partie statistique, tableau D03) ainsi que du solde des régularisations dans le domaine des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux.

Les prélèvements effectués sur les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* ont porté sur un montant de 64 millions. Les fonds concernés sont l'impôt sur les maisons de jeu (52 mio), la taxe sur le CO₂ et le programme Bâtiment (12 mio).

Ecart entre dépenses et charges (+ 601 mio)

L'écart de 2364 millions entre les *charges propres* et les dépenses correspondantes est lié aux postes suivants:

La diminution de 10 millions au titre des charges de *personnel* résulte, essentiellement, du solde issu de la dissolution des provisions constituées en vue des soldes de vacances ou d'heures supplémentaires (- 11 mio) et des régularisations effectuées dans le domaine des rentes transitoires (+ 1 mio).

La différence au niveau des *charges de biens et services* (+ 156 mio) est due, en majeure partie, à des prélèvements, sans incidences financières, de stocks de matériel et de marchandises et à des régularisations en matière d'entretien d'immeubles.

Les *amortissements du patrimoine administratif* de 2218 millions sont généralement effectués linéairement sur la durée d'utilisation. Les pertes sur sorties d'immobilisations sont comptabilisées au titre d'amortissements non planifiés. Les amortissements se répartissent comme suit: amortissements sur les routes nationales (1425 mio), sur les immeubles et les biens fonds (570 mio), sur les biens meubles (82 mio), sur l'informatique (49 mio) et sur les immobilisations incorporelles (92 mio).

Dans le domaine des *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement se montent, au total, à 4450 millions. Une diminution de charges de 21 millions a été enregistrée au titre des dédommagements à des collectivités publiques suite à la régularisation de l'indemnisation des forfaits d'aide d'urgence destinés aux cantons. Le groupe de comptes des contributions à des tiers affiche des charges supplémentaires de 25 millions requis pour la régularisation de la comptabilisation des engagements par exercice. Les charges pour les contributions aux assurances sociales sont inférieures de 73 millions aux dépenses correspondantes. Cet écart résulte de la dissolution de provisions constituées pour assurer de futurs engagements en matière de rentes de l'assurance militaire (- 76 mio) ainsi que de diverses autres régularisations de la comptabilisation de prestations par exercice (+ 3 mio).

Les *contributions à des investissements* (4101 mio) sont portées à l'actif lors de leur versement, mais simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Les dépenses consacrées aux prêts et aux participations sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements; conformément aux prescriptions, elles sont évaluées à la fin de l'année et réévaluées si nécessaire. Ces *réévaluations*, d'un total de 417 millions, comprennent des prêts à hauteur de 397 millions: Société suisse de crédit hôtelier (7 mio), SIFEM (8 mio), CFF et autres entreprises de transport concessionnaires (363 mio), amélioration du logement dans les régions de montagne (1 mio), crédits d'investissement en faveur de l'agriculture (55 mio), déduction faite de diverses reprises de perte de valeur à hauteur de 40 millions au total: BLS réseau SA et autres entreprises de transport (32 mio), prêts au sens de la LCAP/LOG (8 mio). Les réévaluations sur les participations, qui se montent à 20 millions, ont consisté principalement en corrections de valeurs concernant différentes banques de développement.

Dans le cas des *charges financières*, la différence par rapport aux dépenses financières se monte à 758 millions. Les régularisations portant sur la comptabilisation des charges par exercice atteignent 670 millions pour les charges d'intérêts liées aux emprunts, 88 millions pour les autres charges financières (charges de financement: 37 mio, commissions, taxes et frais: 51 mio).

Les apports aux *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 37 millions pour l'année sous revue. Ils concernent le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (15 mio), les taxes d'incitation COV/HEL (4 mio), la taxe sur le CO₂, redistribution (12 mio), la réduction des émissions de CO₂, redistribution (3 mio.), l'encouragement du cinéma (1 mio) ainsi que le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, des technologies de radiodiffusion et de l'archivage des programmes (1 mio).

Transactions extraordinaires

Les recettes extraordinaires enregistrées par le compte de financement (738 mio) proviennent de la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile. Portées au compte de résultats à titre de revenus extraordinaires pour un montant correspondant, elles ne sont pas régularisées.

Différences entre le compte de financement et le compte de résultats

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale de la Confédération. Outre les charges ayant des incidences financières, qui induisent une sortie de fonds immédiate, le compte de résultats présente également les transactions ayant une répercussion sur la fortune, bien que sans incidences financières.

La principale différence entre le compte de financement et le compte de résultats réside dans le traitement des investissements. Comptabilisées par le compte de financement, les dépenses et les recettes d'investissement ne sont toutefois pas inscrites au compte de résultats, car elles ne réduisent pas la fortune, mais engendrent un changement de poste au niveau de l'actif du bilan. En revanche, les amortissements d'investissements

survenant durant l'exercice sont portés au compte de résultats à titre de charges sans incidence financière (diminution de valeur). Bien que comptabilisées au même titre que les investissements, les contributions à des investissements (non remboursables) sont entièrement réévaluées, car inscrites à l'actif auprès du bénéficiaire. Les réévaluations permettent de tenir compte, en outre, des dépréciations survenues durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les différences d'évaluation portant sur les participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence) sont, elles aussi, prises en considération.

Les *provisions* sont également comptabilisées parmi les charges sans incidence financière. Elles sont constituées pour des événements déjà survenus qui entraîneront très probablement des dépenses à l'avenir. Le compte de résultats comprend également les diminutions de stocks, avec incidence financière, *de produits finis ou semi-finis*, fabriqués ou acquis durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses.

En 2012, l'imputation des prestations a atteint un volume de 2,6 milliards, ce qui représente une faible hausse par rapport à l'année précédente. La légère diminution du volume des imputations au titre des loyers résulte de la poursuite de la réduction du parc immobilier d'armasuisse. En comparaison avec l'année 2011, le volume de l'imputation des prestations dans le domaine de l'informatique reste stable. En raison, toutefois, de conventions de prestations à court terme, ce domaine affiche, comme les années précédentes, une croissance de 12 %, soit un volume bien plus élevé que celui qui avait été inscrit au budget.

Imputation des prestations entre unités administratives

| mio CHF | Compte | Budget | Compte | Ecart p. r. au C 2011 | |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------------|-------------|
| | 2011 | 2012 | 2012 | val. abs. | % |
| Total de l'imputation des prestations | 2 643 | 2 644 | 2 620 | -22 | -0,8 |
| Loyers | 1 670 | 1 664 | 1 652 | -18 | -1,1 |
| armasuisse Immobilier | 1 226 | 1 196 | 1 187 | -39 | -3,2 |
| Office fédéral des constructions et de la logistique | 444 | 468 | 465 | 21 | 4,7 |
| Informatique | 593 | 533 | 595 | 2 | 0,3 |
| Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication | 424 | 351 | 398 | -25 | -6,0 |
| Autres fournisseurs de prestations TIC | 170 | 181 | 197 | 27 | 16,1 |
| Exploitation et remise en état des immeubles | 247 | 275 | 240 | -7 | -2,7 |
| Autres prestations imputées | 132 | 172 | 133 | 1 | 0,8 |
| Prestations de service | 83 | 117 | 88 | 5 | 5,6 |
| Ventes | 49 | 54 | 46 | -4 | -7,3 |

La baisse du volume des imputations liées aux loyers (- 18 mio) est liée à la réduction continue du parc immobilier (parc essentiel) d'armasuisse Immobilier, conformément aux directives politiques en la matière. Cette tendance à la baisse se poursuivra donc au cours des prochaines années.

Par rapport à l'année précédente, le volume des imputations dans le domaine de l'informatique (OFIT) a reculé (- 25 mio) en raison d'une baisse de la demande de prestations liées à des projets informatiques. Pour ce qui est des autres fournisseurs de prestations en matière de TIC (+ 27 mio), le DFAE a notamment comptabilisé une hausse des coûts destinés à la télécommunication avec l'étranger (KOMBV 4). En outre, le DDPS a enregistré une augmentation des coûts découlant de l'adaptation des prix d'imputation liés à l'exploitation du système informatique.

L'écart important par rapport au budget (+ 62 mio, soit + 12 %) est essentiellement dû à la réalisation, en cours d'année, de projets non planifiés. Comme les années précédentes, la décision de concrétiser des projets et donc de confier ceux-ci à un fournisseur de prestations interne à la Confédération n'ont été prises, dans certains cas, qu'au cours de la mise en œuvre du budget. Par rapport au budget 2012, l'imputation des prestations destinées à l'exploitation et à la maintenance d'immeubles a diminué de 35 millions. Dans le domaine de la défense, les prestations en faveur d'armasuisse ont baissé en raison de sous-effectifs.

Critères pour l'imputation des prestations (IP)

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, certaines prestations connaissent une imputation avec incidences sur les crédits entre les unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance*: le volume total annuel des prestations imputables pour le fournisseur de prestations (FP) dépasse 500 000 francs.
- *Influçabilité*: seules sont imputées les prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations et que celui-ci peut influencer. Le bénéficiaire de prestations doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et la qualité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.